

Série sur la Politique de Développement
de la Petite Enfance et de la Famille

N° 15 – 2009

Rapport de revue de la Politique d'Éducation et de Protection de la Petite Enfance au Sénégal

La Division Education de Base
du Bureau Régional de l'éducation en Afrique
(BREDA)

et

La Division pour la promotion
de l'éducation de base
Secteur de l'Éducation de l'UNESCO Siège



Les contributions à cette série sont les bienvenues. Elles devront être adressées aux Sections Education de Base au BREDA et au Siège de l'UNESCO avec référence « Série sur la revue de la politique EPPE » aux adresses ci-dessous :

UNESCO-Dakar
12, Avenue L.S. Senghor
B.P. : 3311
Dakar – Sénégal
Tél. : (221) 33 849 23 23
Fax : (221) 33 821 83 93
Web : <http://www.dakar.unesco.org>

ED/BAS, UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
Web : <http://www.unesco.org/education>

Rapport de Revue de la politique d'Éducation et de Protection de la Petite Enfance au Sénégal

Présenté par
La Division de l'éducation de Base du Bureau Régional de l'Éducation en Afrique (BREDA)
et la Division ED/BAS, UNESCO-Paris

Approuvé par
La Directrice Générale de l'agence Nationale de la case des tout-petits, Présidence de la République du Sénégal
La Directrice de l'éducation Préscolaire, Ministère de l'éducation Chargé du Préscolaire,
de l'élémentaire, du Moyen et du Secondaire Général

Validé par
Le Conseil Multisectoriel pour l'Éducation et la Protection de la Petite Enfance

Mai 2009

EXPERTS INTERNATIONAUX

Perrine HUMBLET

Expert politiques de l'enfance, professeure à l'Université Libre de Bruxelles, chef de mission

Gabriel CARRON

Experten planification, financement et coordination de politique nationale

Sophie BASSAMA

Expert en Education, Chef de section, formatrice à la Faculté des Sciences et Techniques de l'Éducation et de la Formation
de l'Université de Dakar

EQUIPE D'ENTOURAGE

Ramatoulaye Sabaly DIOP

Directrice de l'éducation préscolaire ; Ministère de l'éducation

Moussa NDAO

Chef de la Division politique et planification, Agence Nationale de la Case des Tout-Petits (ANCTP)

EQUIPE DE COORDINATION À L'UNESCO

Soo Choi HANG

Chef de la Section Éducation Inclusive, UNESCO Paris

Yoshie KAGA

Assistante de Programme, Point focal ECCE, ED/BAS, UNESCO Paris

Rokhaya DIAWARA

Chargée de programme Education, Point focal ECCE, Unité Education de Base, UNESCO BREDA

Fatoumata MAREGA

Spécialiste de Programme Education, Unité Education de Base, UNESCO BREDA

Remerciements

La production de ce rapport a été possible grâce à la contribution de plusieurs acteurs et militants pour le développement particulièrement dans les domaines de l'Éducation, de la Protection et de la Santé des Tout-Petits.

L'adhésion du Gouvernement du Sénégal, à travers ses structures compétentes, à l'exercice de revue de politique nationale de la Petite Enfance, l'implication d'experts nationaux et internationaux de haut-niveau, l'accompagnement et la coopération technique des partenaires au développement et la mobilisation de toute la communauté éducative (professionnels, experts, parents, associations, syndicats, étudiants, élèves ...) au niveau du Sénégal, ont constitué des atouts de taille et des facteurs déterminants pour la conduite et la réussite de l'activité.

Je voudrais particulièrement exprimer ma profonde gratitude à Madame Viviane WADE, Présidente de l'Association Education Santé pour l'accueil qu'elle a bien voulu réserver à l'équipe internationale chargée de la revue et pour son implication significative dans l'activité. Je suis également très reconnaissante à Madame Ndèye Khady DIOP, actuelle Ministre d'Etat, de la Famille, de la Solidarité Nationale, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance et ancienne Directrice Générale de l'Agence Nationale de la Case des Tout-petits pour son soutien et son engagement constant auprès de l'UNESCO. Ensemble, nous avons œuvré à traduire dans les faits la vision du Président de la République du Sénégal pour les Tout-Petits à travers notamment la mise en œuvre du programme « Case des tout-petits ».

Mes remerciements s'adressent aussi à Madame Ramatoulaye Diop SABALY, Directrice de l'Éducation Préscolaire (DEPS) et Monsieur Moussa NDAO, Chef de la division Suivi-évaluation à l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits (ANCTP) pour leur présence continue tout au long du processus de revue. La revue a bénéficié de leur professionnalisme et de leur maîtrise du sous secteur sans lesquels les résultats obtenus n'auraient pas été atteints. En tant que « mémoire institutionnelle » ils ont fourni la documentation, et les conseils nécessaires pour définir les orientations, mieux apprécier le contexte national et relever le niveau des débats.

Mes remerciements vont également à toute l'équipe de préparation du rapport de base (l'équipe de la DEPS, l'équipe de l'ANCTP et les membres du Conseil de surveillance de la petite enfance au Sénégal) ainsi que les responsables des Instituts de recherche et de formation (INEADE, FASTEF et EFI), des structures décentralisées de l'éducation (Les Inspecteurs d'Académie, les Inspecteurs Départementaux et les Coordonnateurs DPE) ainsi que ceux de la Santé et du Développement Communautaire. Le rapport de base élaboré à partir de leurs contributions a constitué la base de réflexion. Il a été un outil indispensable à l'équipe internationale chargée de la revue dans un contexte de rareté des ressources, de gestion du facteur temps et de confrontation entre tendances au niveau international et réalités du terrain. Tout au long de la revue, les Equipes Pédagogiques des structures visitées, les Comités de Gestion ou de Développement Local des structures sanitaires et communautaires, les parents d'élèves, les associations de base, les Comités Locaux de Développement ont répondu patiemment et de façon détaillée aux questions posées dans une approche participative et constructive. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

Mes vives félicitations et mes encouragements vont à mes collègues Mme Soo Choi HANG, ancienne Chef de la Section Petite Enfance à l'UNESCO Paris et actuelle Directrice du Bureau UNESCO à Harare, Madame

Rokhaya Fall DIAWARA, Chargée de Programme Education, Point Focal de la Petite Enfance et Madame Fatoumata MAREGA, Spécialiste de Programme Education au BREDA,, madame Yoshie KAGA, Spécialiste de Programme Education et point focal petite enfance à la Division Education de Base à l'UNESCO Siège et madame Hye-Jin PARK, Experte Associée pour la coordination du travail, la capacitation des pays et le transfert de compétences effectués avec succès. Mme DIAWARA, en tant que membre de l'équipe de revue a coordonné avec l'appui de Madame MAREGA, toutes les activités de planification faisant le lien avec le Gouvernement, les Partenaires et les Experts.

Je ne saurais terminer sans remercier très sincèrement les Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le domaine de la petite enfance au Sénégal. Je citerai particulièrement mes collègues des bureaux de l'UNICEF, de la Banque Mondiale, de l'Agence Japonaise de coopération (JICA) et de Plan International au Sénégal pour leurs appuis techniques et financiers, leur coopération intellectuelle et leur disponibilité tout au long de l'exercice. Le partage de leurs productions, de leurs réalisations et de leurs expériences ; leur présence aux cotés de l'UNESCO et des experts au moment des visites ont sans aucun doute permis à l'équipe chargée de la revue de produire le présent rapport en le ponctuant de recommandations réalistes et réalisables.

Grâce à la contribution financière et technique de l'UNICEF, l'atelier de partage du présent rapport a été réalisé et ses différentes phases de validation effectuées,. Ceci dans un bel élan de solidarité et de synergie d'efforts dans le cadre d'actions combinées des Nations Unies.

Ann Therese Ndong JATTA
Directrice du BREDA

Table des matières

	Remerciements	iii
	Résumé exécutif	vii
I	Introduction	1
	1.1. A propos du projet	1
	1.2. Revue : mission au Sénégal	2
	1.3 Rédaction du rapport de la revue	2
II	Profil du pays	5
	2.1. Profil socio-économique	5
	2.2. Profil d'éducation	6
III	Résultats de la revue du système EPPE	9
	3.1. Contexte	9
	3.2. Expansion des services et amélioration de leur accessibilité sociale	10
	3.2.1. Présentation du sous-secteur préscolaire	10
	3.2.2. Accessibilité et équité du secteur	12
	3.2.3. Fréquentation et équité	14
	3.3. Diffusion et harmonisation de l'approche intégrée	15
	3.4. Consolidation du volet santé – nutrition	17
	3.5. Amélioration des facteurs structurels de la qualité des services	18
	3.5.1. La qualité des infrastructures de prise en charge de la petite enfance	18
	3.5.2. Les conditions d'apprentissage des enfants	19
	3.6. Adaptation de la formation et harmonisation des conditions de travail du personnel	20
	3.6.1. La pédagogie	20
	3.6.2. La formation et le statut du personnel du secteur de DIPE.	21
	3.6.3. La formation permanente	23

Liste des Sigles et Abréviations

ANCTP	Agence Nationale de la Case des Tous Petits
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires
CL	Collectivités Locales
CUR	Collèges Universitaires Régionaux
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
DEPS	Direction de l'Education Préscolaire, Ministère de l'éducation
DIPE	Développement Intégré de la Petite Enfance
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education, Ministère de l'éducation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EFI	Ecole de Formation des Instituteurs
FASTEF	Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation
IA	Inspection d'Académie
ICP	Infirmier Chef de Poste
IDG	Indice de Développement du Genre
ISDH	Indice Sexo-spécifique du Développement Humain
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
ME	Ministère de l'Education
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDDPE	Politique De Développement de la Petite Enfance
PDEF	Programme Décennal pour l'Education et la Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré du Sénégal
PE	Petite enfance
PNDIPE	Programme National De Développement Intégré de la Petite Enfance
PDDS	Programme décennal de Développement de la santé
PNDS	Programme National du Développement Sanitaire
SSP	Soins de Santé Primaires
UGB	Université Gaston Berger
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
RGPH	Recensement Général de la Population Humaine

3.7. Adaptation du cadre réglementaire	24
3.8. Renforcement de la coordination	24
3.8.1. Coordination au niveau central	24
3.8.2. Au niveau régional et départemental	25
3.8.3. Au niveau local	25
3.9. Renforcement de la planification	26
3.9.1. L'objectif d'expansion rapide à moyen terme	27
3.9.2. La priorité à donner aux milieux défavorisés	27
3.10. Mobilisation des ressources financières	28
3.10.1. Evolution des dépenses publiques pour le secteur de l'éducation	28
3.10.2. Evolution des dépenses publiques pour l'éducation préscolaire	28
3.10.3. L'étroitesse du budget pour les constructions	29
3.10.4. Les sources de financement des dépenses courantes	29

IV <i>Recommandations de la revue</i>	31
A. Au niveau de la coordination et du pilotage du système de la petite enfance (SIG-PE)	31
B. Au niveau de la planification du développement	32
C. Au niveau du financement du secteur	32
D. Au niveau de l'accès	32
E. Au niveau de la qualité de l'approche holistique	33

<i>Annexes</i>	35
1. La démographie	37
2. L'Économie	37
3. Les femmes et le développement	38
4. L'Éducation	40

Table des figures, graphiques et tableaux

Figures

Revenu national brut, PPP par habitant (\$ US), 2002	5
Le classement de l'indice de développement humain de l'EPT de certains pays	7

Graphiques

Nombre de services DIPE selon le secteur entre 2000 et 2006	13
Densité de services pour 1000 enfants 3-6 ans par type de service en 2006	13
Densité des structures des secteurs public et communautaire et prévalence de la pauvreté par région	13
Environnement des écoles publiques et communautaires en 2005 : situation nationale	18
Proportion des CTP construites et fonctionnelles selon le milieu rural et urbain, 2007	19
Ratio moyen et ratio maximum par région	19

Tableaux

Caractéristiques des différentes structures préscolaires (données statistiques de 2006)	10
Environnement des écoles publiques et communautaires en 2005 au niveau régional	18
Part des dépenses publiques consacrées à l'éducation, 2001-2006	28
Part des dépenses publiques de fonctionnement pour l'éducation consacrée au préscolaire : 2001-2006	28
Taille, croissance, distribution et composition de la population	37
Taille et structure de l'économie	37
Répartition des revenus et pauvreté	38
Statut d'emploi de la femme	38
Statut d'éducation de la femme	39
Parité entre les sexes, la vulnérabilité et l'état de santé de la femme	39
Financement d'éducation	40
Taux d'alphabétisme des adultes et des jeunes	41
Effectifs scolarisés et efficacité interne dans l'enseignement pré primaire, primaire et secondaire	41
Taux de redoublement par classe dans l'enseignement primaire, 2003 (%)	42
Effectif du privé en pourcentage de l'effectif total de la scolarisation dans l'enseignement pré primaire, primaire et secondaire, 2004	42
Formation des enseignants et des élèves / enseignant dans l'enseignement pré primaire, primaire et secondaire	43
Développement de l'enfant et la santé environnementale	43

Résumé exécutif

Le Sénégal s'est doté depuis 2007 d'une Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) claire, cohérente et portée au plus haut niveau par le Président de la République⁽¹⁾. Cette politique met le Sénégal dans une bonne position pour faire des progrès rapides dans ce domaine. Le développement de la petite enfance y est proposé comme une priorité nationale avec trois options fondamentales qui méritent d'être soulignées. La première concerne l'approche intégrée, qui prévoit une prise en charge de l'ensemble des besoins de l'enfant (protection, santé et nutrition, développement affectif, intellectuel et psychomoteur, etc.) La deuxième option est celle de l'implication active des parents et des communautés locales dans le développement de la petite enfance. Leur rôle est considéré comme primordial et il s'agit de s'appuyer directement sur eux pour réussir une prise en charge intégrée des enfants. Enfin la troisième option consiste à ancrer les différentes activités organisées en faveur de la petite enfance dans les valeurs locales tout en y intégrant les acquis scientifiques et les valeurs universelles.

Après la revue documentaire et les visites de terrain, un certain nombre de points ont émergé et ont fait l'objet d'analyse et de recommandation.

1. Expansion des services et amélioration de leur accessibilité sociale

Au niveau de l'accessibilité et équité du secteur, le Document de Politique Nationale /DIPE prévoit de développer en priorité les CTP dans les zones rurales et périurbaines. Les statistiques indiquent que la majorité des CTP enregistrées sont effectivement situées en milieu rural ; elles ne précisent pas toutefois le nombre de celles qui sont implantées en zones périurbaines. Il est nécessaire de disposer de ces données pour évaluer totalement cet objectif.

En termes d'équité éducative, toutes les régions sauf Dakar, Thiès et Ziguinchor représentent des priorités pour les nouvelles créations. Parmi elles, Diourbel, Kaolack et Kolda sont prioritaires sur le plan de l'équité socio-économique. Toutefois, de nouvelles écoles maternelles publiques doivent être créées comme le prouve leur importance et des structures communautaires développées surtout en milieu rural. Ceci est également valable pour les structures de prise en charge des 0-3 ans à travers des crèches en veillant sur des critères de souplesse, de flexibilité et d'accessibilité financière

Au niveau de la fréquentation et de l'équité, les taux de scolarisation ont augmenté mais à un rythme insuffisant pour atteindre les objectifs de 20% en 2010, lesquels doivent donc être révisés à la baisse. Les inégalités régionales observées en matière de scolarisation sont liées à celles de l'offre des structures. D'autres facteurs sociaux interviennent tels que le genre et les sources de revenus.

(1) Agence Nationale de la Case des Tout-Petits. La Case des Tout-petits, un programme novateur pour le développement de la petite enfance au Sénégal. Les Cahiers de l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits, n° 1, Mars 2007.

2. Diffusion et harmonisation de l'approche intégrée

La diffusion et l'harmonisation de l'approche holistique et intégrée dans les structures publiques, privées et communautaires représentent une priorité et sont clairement affichées. Toutefois, l'hypothèse majoritairement confirmée est que tous les types de structures ne sont pas adaptés pour la prime enfance (0-3) et que des crèches doivent être intégrées dans le système.

L'approche intégrée exige une adaptation des infrastructures et équipements et une formation adéquate. Les coordonnateurs pédagogiques et les points focaux petite enfance dans les régions et au niveau départemental constituent un levier important de normalisation, de diffusion et d'harmonisation. Leurs interventions doivent être systématisées et périodiques pour l'ensemble des structures afin de garantir la qualité du système tant au niveau régional que national. L'harmonisation de l'approche intégrée nécessite également que la formation continuée touche les trois secteurs et, idéalement, que des initiatives de collaboration entre secteurs soient organisées.

3. Consolidation du volet santé – nutrition

Le protocole d'accord avec le Ministère de la Santé publique doit être réactualisé dans le cadre des nouvelles responsabilités déclinées dans le décret de juillet 2006 et du travail effectué pour la mise au point du cadre de référence de l'ANCTP et du document d'orientation stratégique de la DEPS. Une révision de ces derniers devrait identifier les activités prioritaires en matière de santé qui peuvent être menées dans les services DIPE en tenant compte de la faisabilité des activités en fonction du niveau de qualification et de formation du personnel en place, du type de structure, des tranches d'âges des enfants couverts, et de l'équipement des infrastructures. Le renforcement de partenariats entre structures DIPE et agents de santé permettrait d'agir dans la complémentarité et d'élargir la couverture des activités nutrition-santé dans la population générale infantile. Enfin, la consolidation du volet santé et nutrition passe également par la collecte de données de routine pour un suivi des activités

4. Amélioration des facteurs structurels de la qualité des services

La qualité des infrastructures de prise en charge de la petite enfance nécessite encore beaucoup d'efforts pour réduire les écarts avec les normes de prise en charge des tout-petits. Tous les milieux accueillant des tout-petits enfants doivent prioritairement avoir un accès à de l'eau potable et à des latrines pour être des milieux de vie non dommageables pour la santé et l'épanouissement intellectuel et physique.

Concernant les conditions d'apprentissage des enfants, il faut définir un ratio d'encadrement et une capacité d'accueil acceptable en fonction des locaux et de la demande d'éducation. La dotation en matériel didactique aux structures devrait être équitable. Les structures dont les conditions sont défavorables en terme d'infrastructure et/ou de ratio dans l'encadrement des enfants devraient être prioritaires pour recevoir un matériel plus important et adapté, et permettre ainsi aux enseignants de concevoir malgré tout des expériences éducatives de qualité au sein de leurs structures. Enfin, il faudra examiner comment dynamiser la confection, au niveau local, du matériel didactique afin d'en réduire le coût, et de poursuivre la réhabilitation du jouet africain dans les écoles.

5. Adaptation de la formation et harmonisation des conditions de travail du personnel

Au niveau pédagogique, un réajustement régulier de l'adéquation de la formation aux exigences et aux réalités du PNDIPE est nécessaire au niveau du Ministère de l'Éducation. Les contenus de formation ne sont pas en phase avec l'approche intégrée prônée. Par ailleurs, il faut envisager un curriculum de formation spécifique pour les soins éducatifs des enfants de moins de trois ans et pour les enfants porteurs de handicaps. Il faut, en outre, que la question de l'utilisation des langues maternelles, française et arabe soit analysée de manière approfondie et que les résultats se prolongent au niveau de la formation du personnel. Il est également nécessaire de renforcer et généraliser l'organisation des classes spéciales pour le préscolaire à l'ensemble des EFI, ce qui permettra de recen-

trer la formation autour de la vision globale de l'enfant et des véritables enjeux de la protection et de l'éducation de la petite enfance. Enfin, il est nécessaire de concevoir un profil de formation à l'intention des personnels qui exercent dans les crèches, de même que les personnels de l'éducation intégratrice

6. Adaptation du cadre réglementaire

Au niveau législatif, il faut procéder le plus vite possible à une clarification conceptuelle des différents services afin de pouvoir construire une base d'information meilleure et arriver ainsi à une gestion du secteur plus efficace. Mais au-delà de cette clarification conceptuelle, il s'agit avant tout de mettre à jour le cadre réglementaire concernant l'ouverture, l'enregistrement, éventuellement la reconnaissance, et plus généralement les normes de fonctionnement pour chacune des structures.

Le cadre légal actuel n'est pas adapté aux réalités. Les centres communautaires (hors CTP) ne sont pas inclus dans la réglementation existante, de même pour les services de crèche offerts aux enfants de 0 à 2 ans.

Les mêmes critères pourraient être appliqués que ceux proposés dans la lettre de politique générale pour les subventions aux écoles élémentaires, à savoir que les subventions seraient liées à l'accueil des enfants des familles défavorisées⁽²⁾.

7. Renforcement de la coordination

Pour le niveau national, il est proposé de procéder, en consultation directe avec le Ministère de l'Éducation et l'ANCTP à un examen systématique de l'ensemble des fonctions qui relèvent de l'Agence et celles qui relèvent du Ministère, dans le but de définir clairement (i) les responsabilités précises des deux organisations en ce qui concerne les différentes fonctions de gestion qui doivent être assurées pour le sous-secteur DIPE, et (ii) la manière dont se fera la coordination entre les deux pour chaque fonction. Pour ce qui est de la mise en place d'une direction unique la revue devrait aider à définir les meilleures conditions dans lesquelles pourront se faire les restructurations nécessaires à cet effet au Ministère, y compris le redéploiement du personnel de la DEPS et de l'ANCTP (soit au sein du Ministère soit par un transfert, total ou partiel à la nouvelle entité).

Il est en outre proposé de faire porter l'examen non seulement sur les fonctions, mais aussi sur les ressources humaines nécessaires pour les remplir d'une façon efficace.

Au niveau intersectoriel il est proposé de compléter le Conseil de Surveillance de l'ANCTP par la mise en place d'un mécanisme de coordination au niveau technique. Un tel mécanisme pourrait prendre la forme d'un Comité Technique Intersectoriel, composé des représentants des services de planification des différents ministères concernés par le DIPE et animé par l'Unité des études, de la planification et du suivi -évaluation de la structure retenue pour la gestion du sous-secteur.

En tout état de cause, la gestion bicéphale du sous secteur par les deux structures que sont l'ANCTP et la DEPS est actuellement un grand frein dans l'optimisation des ressources et un des facteurs certains de désintéressement et de désengagement des PTFs pour appuyer ce sous secteur. Ceci d'autant plus qu'elle entraîne des lourdeurs administratives, des conflits d'intérêt et des redondances dans les interventions ayant pour conséquence une dispersion des ressources. Il est urgent d'intervenir à ce niveau.

8. Renforcement de la planification

Pour ce qui est de l'objectif d'expansion rapide des services DIPE à moyen terme, il faudra analyser en détails les raisons des décalages constatés entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé, afin de pouvoir identifier les goulots d'étranglement (problèmes de stimulation de la demande, problèmes de ressources, problèmes d'organisation

(2) Voir : Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Éducation et de la Formation, Août 2006, p.3.

de l'offre) puis réaliser une étude de faisabilité des objectifs affichés. Pareille étude devra permettre d'apprécier différentes options de mise en œuvre possible en examinant à chaque fois les ressources physiques, humaines et financières nécessaires pour les réaliser. Enfin, une fois l'option la plus adéquate retenue, il conviendra de mettre en place rapidement un plan directeur d'extension à moyen terme avec de objectifs précis et réalistes, permettant de faire par la suite une planification et un monitoring annuels appropriés.

Afin de réaliser l'objectif d'une distribution équitable des services DIPE en faveur des populations démunies, il est recommandé d'adopter une approche ciblée d'implantation qui donne priorité aux communautés défavorisées tout en prévoyant une stimulation de la demande là où c'est nécessaire. Techniquement cela suppose : (i) la mise en place d'un sous - système d'information performant pour le sous-secteur de la petite enfance ; (ii) une classification des communautés locales selon le niveau de pauvreté ⁽³⁾ et les équipements préexistants ; (iii) la préparation d'une carte préscolaire même rudimentaire comme instrument de décision concernant l'implantation future de nouvelles CTP⁽⁴⁾.

9. Mobilisation des ressources financières

Afin de remobiliser les partenaires pour la construction, il conviendra de poursuivre le dialogue avec eux et d'examiner, tel que cela était prévu dans le PDEF,⁽⁵⁾ la possibilité d'adopter plusieurs modèles adaptés aux différentes réalités du pays, de manière aussi à pouvoir graduellement transformer les centres communautaires et les écoles maternelles en centres DIPE à part entière.

Plus généralement, afin de pouvoir faire face aux coûts qu'impliquera la mise en œuvre de sa politique DIPE, le gouvernement devrait également envisager la création d'un fond spécial pour la petite enfance.

Il pourrait être judicieux d'envisager dans l'immédiat une étape intermédiaire, qui consisterait à instaurer un système de subvention pour les centres communautaires (comme cela existe pour le privé) afin de leur permettre de stabiliser et de motiver leurs animateurs par une compensation minimale mensuelle régulière.

(3) En principe l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2005-2006 permet de construire un indice approprié pour opérer une classification de cette nature au niveau départemental (voir Ministère de l'Economie et des Finances, ANSD, Enquête de suivi de la Pauvreté au Sénégal, ESPS 2005-2006, Rapport National, Août 2007 p. 19). En l'absence de données précises au niveau des communes et des communautés rurales un système de classification plus approximatif en fonction de quelques critères simples pourrait suffire.

(4) Selon les informations obtenues à la DPRE une carte scolaire plus perfectionnée avec positionnement géographique précis de toutes les structures est en cours de préparation pour l'ensemble des niveaux d'éducation y compris le niveau pré scolaire. Mais cette carte ne sera pas disponible avant plusieurs années.

(5) ME, Programme de Développement de l'Education et de la Formation (Education pour Tous), PDEF/EPT, Mars 2003, p. 50.

I Introduction

1.1. A propos du projet

1.1.1. Contexte : la communauté mondiale qui s'est rassemblée à Dakar, Sénégal, en 2000 pour le dixième anniversaire de l'Education Pour Tous (EPT) a réaffirmé son engagement envers la promotion de l'Education et de la Protection et de la Petite Enfance (EPPE), dont le développement a été fixé comme le premier des six objectifs de l'EPT. Pourtant, dans la plupart des pays en développement, cet objectif n'a pas été intégré dans les politiques publiques, et les gouvernements ont limité la capacité à développer des politiques et systèmes allant dans ce sens. Le manque le plus craignant se fait sentir au niveau des ressources et connaissances relatives aux options et stratégies permettant de promouvoir le développement holistique de l'enfant.

1.1.2. C'est dans ce contexte que l'UNESCO a décidé d'inclure dans ses activités pour l'année 2004-2005 le lancement du *Projet UNESCO/OCDE de Revue des Politiques relatives à la petite enfance*. L'objectif de ce projet est de donner l'opportunité aux pays sélectionnés de passer en revue les politiques établies pour la petite enfance et d'identifier des options concrètes, et stratégies d'amélioration. Quatre pays ont été sélectionnés dans la première phase sur la base de leur intérêt exprimé pour ce projet – le Brésil, l'Indonésie, le Kazakhstan et le Kenya. La deuxième phase (2007-2008) a touché plus de pays dont le Sénégal. La présente revue a été conduite dans le cadre de la participation sénégalaise au projet comme premier pays francophone.

1.1.3. Activités : la revue de chaque pays comprend la préparation d'un rapport contextuel contenant des informations de base sur la situation du pays dans la protection et l'éducation de la petite enfance, une analyse sur le terrain conduite par une équipe de suivi, et un rapport de suivi contenant des recommandations

spécifiques à chaque politique. Le rapport de la revue sera présenté aux autorités nationales et parties prenantes pour discussion et suivi. Les bureaux pays de l'UNESCO devront ensuite organiser des activités connexes de renforcement des capacités et de dissémination des résultats de la revue au plus grand nombre. Au niveau global, les résultats du processus de suivi des pays seront publiés dans un Rapport de Synthèse et une Revue Générale qui serviront de matériel de référence pour la mise en oeuvre de politiques et la planification de l'éducation de la petite enfance dans d'autres pays.

1.1.4. Structure de mise en oeuvre : le secrétariat du projet constitué conjointement au niveau du siège de l'UNESCO et au niveau du BREDa en ce qui concerne l'Afrique est responsable de la planification et de la coordination générale du projet. Pour sa mise en oeuvre au niveau national, une équipe pays pluridisciplinaire a été constituée avec l'aide des structures en charge de la Petite Enfance de chacun des pays concernés. Assistée par les bureaux pays de l'UNESCO et des Partenaires au développement, cette équipe a la responsabilité de préparer le rapport contextuel, et, en concertation avec les autorités nationales, elle est chargée du suivi et de la mise en oeuvre des recommandations.

1.1.5. Plan de la revue : le projet s'attaque à cinq aspects politiques majeurs : l'accès, la qualité, les ressources, la coordination gouvernementale et le développement de la recherche et de l'information. Cependant, étant donné que ces problématiques se posent différemment dans chaque pays, l'accent est aussi mis sur les problèmes particuliers que doit affronter chacun d'eux. Ainsi pour la revue, une analyse de la situation particulière et des besoins spécifiques des pays sera faite. L'éducation de la petite enfance qu'elle soit formelle, non formelle, ou informelle allant de la naissance de l'enfant jusqu'à

son entrée à l'éducation primaire est revue. Les services aux parents sont aussi considérés.

1.2. Revue : mission au Sénégal

1.2.1. Préparation : avant la mission de revue au Sénégal, le rapport contextuel a été préparé par l'équipe pays et soumis à l'UNESCO. Dans la sélection des différents sites à visiter, les différences entre les données socio-économiques, les conditions agro écologiques, la balance régionale, les groupes d'âges, les ethnies/religions et leur implication dans les politiques ont été prises en compte. Un format leur a été donné à cet effet.

1.2.2 Programmation : la mission de revue a eu lieu du 20 au 31 octobre 2007 dans les endroits suivants : Dakar, Louga, Saint-Louis, Thiès, Kaolack et Tambacounda. Les sites comprennent des écoles maternelles publiques et privées, des Centres de Développement Communautaires, des Cases des Tout-petits, des classes dans les écoles élémentaires, des jardins d'enfants catholiques ou franco-arabes, des daaras ou écoles coraniques, des crèches, des orphelinats et des Ecoles de formation des Instituteurs (EFI).

1.2.3. Rencontres : l'équipe de revue a participé à des meetings avec plusieurs autorités et structures gouvernementales responsables du planning et de la mise en œuvre des politiques relatives à la petite enfance au Sénégal :

- la Présidence de la République : Association Education Santé de la Première Dame, le Conseil de Surveillance de la petite enfance, le Conseiller Technique du Président de la République, La Direction de l'Agence de la Case des Tout-petits (ANCTP) ;
- les Ministères de l'Education : la Direction de la Planification et de la réforme de l'Education (DPRE), La Direction de l'Education Préscolaire (DEPS), la Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement (DAGE), la Direction de l'Enseignement Élémentaire (DEE), l'institut National d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE), les Inspecteurs d'Académie (IA), les inspecteurs départementaux de l'Education (IDEN), les Ecoles de Formation des Instituteurs (EFI), l'université (FASTEF) ;
- Le Ministère de la Santé : Le Cabinet du Ministre, la Direction de la planification et le programme national Vaccination, Coordination du Programme

décennal de la santé, Coordination du programme de renforcement nutritionnel ; Coordination OEV / VIH SIDA ; Hôpital Albert Royer pour enfants ;

- le Ministère de la Famille : Le Cabinet du Ministre, la Direction de l'Enfance, le Centre Guindi, la Direction du projet de lutte contre la pauvreté ;
- les partenaires au développement : l'UNICEF, la Jica, la banque Mondiale, le Plan International, les ONGs nationales et les réseaux (CRESPS, la Table de Concertation sur la Petite Enfance, ORTS,...)

Le dernier jour de la mission, une consultation nationale s'est tenue afin de partager et discuter des découvertes préliminaires de la mission avec un ensemble large de parties prenantes à la petite enfance. Environ 90 participants au total ont été présents à cette réunion.

1.2.4. L'équipe de revue : l'équipe de revue est composée d'une experte nationale et de deux experts internationaux spécialisés dans différents domaines d'expertise. Il s'agit de : Mme Perrine Humblet, expert politiques de l'enfance, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, chef de mission ; M Gabriel Carron, expert en planification, financement et coordination de politique nationale ; Mme Sophie BASSAMA ; expert en Education, Chef de section, formatrice à la Faculté des Sciences et Techniques de l'Education et de la Formation de l'Université de Dakar. Elle a été renforcée par une équipe d'entourage composée de Madame Ramatoulaye Sabaly DIOP, Directrice de l'éducation préscolaire , Ministère de l'éducation et Monsieur Moussa NDAO, Chef de la Division politique et planification, Agence Nationale de la Case des Tout-Petits (ANCTP). L'équipe de coordination à l'UNESCO a été composée de Madame Soo Choi Hang ; chef de la section Éducation Inclusive, UNESCO Paris ; Mme Yoshie Kaga ; Assistante de Programme, Point focal ECCE, ED/BAS, UNESCO Paris, madame Rokhaya Diawara, Chargée de programme Education, Point focal ECCE, Unité éducation, UNESCO BREDA et Madame Fatoumata Marega, Spécialiste de Programme Education, Unité Education de Base , UNESCO BREDA.

1.3. Rédaction du rapport de la revue

1.3.1. La préparation : le rapport de la revue a été préparé sur la base des notes d'observations soumises par les membres de l'équipe de la revue et les informations fournies dans le rapport contextuel du Sénégal.

Cependant, ce rapport n'est pas une reconduction pure et simple des éléments du rapport contextuel. Il se focalise plus sur des problèmes clés nécessitant une attention immédiate du Gouvernement. Pour le suivi de tous les éléments en cours, les lecteurs sont encouragés à consulter le rapport contextuel du Sénégal. Une analyse détaillée des problèmes critiques pour lesquels des données pertinentes ont été obtenues est faite. Des suggestions techniques sont apportées pour la section revue des résultats. Enfin, la section recommandations finales couvre la politique générale et spécifie les tâches clés qui doivent être prises en charge prioritairement.

1.3.2. Principes directeurs : les principes suivants ont guidé le processus de revue et la formulation des recommandations. Tout d'abord, la finalité de la protection et de l'éducation de la petite enfance est le développement holistique de l'enfant. La préparation de l'enfant à l'éducation formelle est considérée comme faisant partie intégrante de son développement holistique, et non comme un objectif isolé. Ensuite, la politique du gouvernement sur l'éducation de la petite enfance doit clairement affirmer son engagement envers les plus défavorisés. avec comme objectif, la correction des inégalités et des disparités. Enfin, la protection et l'éducation de la petite enfance doivent poser les bases de l'éducation tout au long de la vie de l'apprenant, et la transition du foyer aux services de la petite enfance, et plus tard vers l'école doit être fluide.

1.3.3. Limites : la principale limite de ce rapport est le biais engendré par la gestion bicéphale du sous secteur et les arrangements institutionnels qui ont fait qu'il a été difficile d'avoir une validation concertée et commune. Le rapport a été validé à deux niveaux mais de façon empirique.

II Profil du pays

2.1. Profil socio-économique

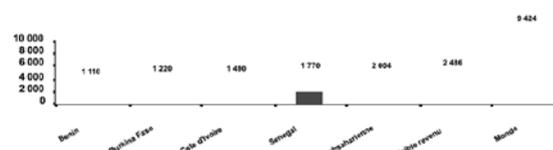
2.1.1. Géographie : le Sénégal se situe à l'avancée la plus occidentale du continent africain dans l'Océan Atlantique, au confluent de l'Europe, de l'Afrique et des Amériques, et à un carrefour de grandes routes maritimes et aériennes. D'une superficie de 196 722 km², il est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'Ouest par la Gambie, et par l'Océan Atlantique sur une façade de 500 km. Dakar (550 km²), la capitale, est une presqu'île située à l'extrême Ouest. Pays plat aux sols sablonneux ne dépassant pas 130 m d'altitude sauf à la frontière Sud-Est vers la Guinée, le pays est traversé d'Est en Ouest par trois fleuves : le Sénégal (1700 km) au Nord, la Gambie (750 km) et la Casamance (300 km) au Sud.

2.1.2. Démographie⁽¹⁾ : le Sénégal compte 10 425 200 habitants avec un taux annuel de croissance de 2,5%, et une densité de 53 habitants au km². Les femmes majoritaires (52%) sont plus présentes en milieu rural. La population est jeune avec un âge moyen de 21,8 ans pour les hommes et 22,6 ans pour les femmes. La population est essentiellement rurale (58,5%). La population âgée de 0 à 14 ans a représenté environ 42,6% du total. La population d'enfants âgés de 0-6 ans était 20,8% en 2002 (source : RGPH III 2002 Recensement Général de la Population Humaine). La croissance de la population du Sénégal, toutefois, s'est ralentie, avec les taux de croissance projetés pour 2005-2015 d'à peine 2,2%. Tandis que le taux de fécondité chute également de 1,4% entre 1990 (6,4%) et 2005 (5,0%).

2.1.2. Economie⁽²⁾ : le Sénégal est considéré comme un pays à faible revenu, avec un PPP RNB par habi-

tant de \$ 1770 (Figure 1) et un taux de croissance du PIB de 5,1 (2005).

Figure 1 • Revenu national brut, PPP par habitant (\$ US), 2002



Source : Indicateurs sur le développement dans le monde, 2007. Banque Mondiale.

Comme dans la plupart des pays de la région et dans le monde, le secteur des services (63% en 2005) est le plus gros contributeur au PIB. Le Sénégal a une grande disparité dans la répartition des revenus et la consommation, avec un indice modéré de GINI dans le monde (41,3 en 2007). 10% des plus riches du pays consomment environ 33,4% du revenu national, tandis que 10% des plus bas consomment moins de 2,7% (2001). En 2001, environ 56,2% de la population vivent en dessous du US \$ 2 par jour.

Le Sénégal figure en 2005, parmi le groupe des pays les moins avancés. L'indice de développement humain du Sénégal est de 0,460. Le Sénégal est classé 156ème sur 177 couverts par le rapport sur l'indice de développement Humain selon le PNUD⁽³⁾.

Les perspectives économiques sur la période 2006-2010 sont optimistes : le taux de croissance économique est prévu en moyenne à 5,1% avec un taux d'inflation inférieur à 2% et un solde du compte courant relativement stable ; en moyenne de 7,1% du PIB. La mise en œuvre des réformes sectorielles, structurelles et budgétaires a été inégale, avec un progrès notable dans les secteurs du commerce et de l'arachide, mais avec des agendas non encore achevés dans

(1) Voir annexe tableau 1.

(2) Voir annexe tableau 2.

(3) Rapport 2006 sur l'indice de développement humain du PNUD (auteur principal Kevin Watkins).

les secteurs de l'énergie et des réformes budgétaires. Un progrès aussi a été noté dans l'amélioration du climat de l'investissement avec la baisse de 30% à 25% du taux de l'impôt sur les sociétés en 2006.

2.1.3. Le statut de la femme et de l'enfant⁽⁴⁾ : en 2005, 58,4% des femmes âgées de 15 - 64 au Sénégal étaient dans la population active. Le taux d'alphabétisation des femmes adultes a atteint 29% en 2000 - 2004. En dépit de la population féminine active en matière de participation à l'éducation et au marché du travail, le pays est classé 118ème sur 177 pour l'égalité des sexes ; ce qui fait que son indice de Développement du genre reste faible. Aussi, 79% des femmes enceintes (en 2000-2005) au Sénégal reçoivent des soins prénatals, et 58% des accouchements sont assistés par du personnel de santé qualifié. Pourtant, le taux de mortalité maternelle au Sénégal (690 pour 100.000 cas) est relativement élevé. Le taux de mortalité des moins de 5 ans (119 pour 1000 naissances) est élevé par rapport aux normes mondiales, mais faibles de la région. Le Sénégal vient d'adopter une loi pour la parité des sexes en mars 2007.

2.1.4. L'État sanitaire et social des enfants au Sénégal n'est pas très favorable. En 2005, le taux de mortalité des moins de 5 ans était 119 pour 1000. Concernant l'immunisation des enfants pour la rougeole, le taux est 54%, tandis que pour la lutte combinée contre la diphtérie, la poliomyélite et le tétanos (DPT) ; ce taux augmente à 84%. Le pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition soit 22,7% de personnes des moins de 5 ans est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (29,6%). Le pourcentage d'enfants travailleurs est 37% entre 1999-2005, ce qui correspond à l'indicateur de l'Afrique subsaharienne.⁽⁵⁾

2.1.5. Le taux de prévalence du VIH était de 0,9% en 2005 pour la population de 15 à 49 ans⁽⁶⁾ alors que le PIB per capita en 2006 était de 711\$. Par contre, des contraintes subsistent dans la lutte contre le paludisme. Les conditions d'hygiène individuelle et collective et d'assainissement demeurent précaires et les carences alimentaires sont responsables de la dégradation de l'état de santé des populations. Environ 72,9% de la population ont un accès à l'eau potable en 2005, tandis que seuls 56,15% ont un accès à l'assainissement. Les disparités intra urbaines, entre quartiers riches et quartiers pauvres, s'accroissent

(4) Voir annexe tableau 4.

(5) The State of the World's Children, Women and Children :The Double Dividend of Gender Equality, 2007, Unicef.

(6) ONUSIDA, HIVI, Estimate and data 2005.

2.2. Profil d'éducation⁽⁷⁾

2.2.1. Système d'éducation : l'éducation formelle au Sénégal se définit sous deux volets dont le premier concerne l'éducation de base qui intègre entre autres, la petite enfance (0-6 ans), l'enseignement élémentaire (7-12 ans) et l'enseignement moyen (13-15 ans). Au deuxième volet, la voie formelle prend en considération l'enseignement secondaire général et technique (16-18 ans) et l'enseignement supérieur (à partir de 18 ans). L'éducation comprend également les secteurs informels et non formels.

2.2.2. Politique d'Éducation du Sénégal : pour la décennie 1999-2008, on met l'accent entre autres sur l'Éducation de base. L'accès à l'enseignement primaire est donc gratuit et garanti par la loi qui vise les enfants de tranche d'âge 7-12 ans.⁽⁸⁾ L'impact de cet appui a donné naissance à la politique de la Petite Enfance. La position officielle du gouvernement est intervenue en l'an 2000 avec l'affirmation de la volonté politique du Président de la République. Cela s'est traduit par la prise en charge de la Petite Enfance sous la forme du programme national « Case des tout-petits » et le soutien gouvernemental consenti à l'ensemble des structures formelles et initiatives communautaires.

2.2.3. Alphabétisation⁽⁹⁾ : le taux d'alphabétisation des adultes concernant, les hommes et les femmes âgés de 15 ans et plus, est respectivement 51% et 29%. Ce taux est de loin inférieur à la moyenne mondiale de 87% et de 77% (2000-2004).

2.2.4. Participation dans l'éducation : selon le rapport mondial de suivi sur l'EPT (2006), le taux de fréquentation nationale des enfants âgés de 4-6 ans dans l'enseignement pré primaire s'élève à 52%. En 2004, le taux de fréquentation dans l'enseignement élémentaire obligatoire de 7-12 ans, qui atteint 48%. Quant à la scolarisation dans l'enseignement secondaire et supérieur, elle se situait à seulement 42% et 52%.

2.2.5. L'Efficacité interne, dans l'enseignement élémentaire et secondaire, constitue un défi majeur au Sénégal. Le taux d'achèvement dans l'enseignement élémentaire est de 6,7%, et celui de redoublement - extrêmement élevé- à 12,9%. Après avoir terminé leur éducation primaire, 45,2% des enfants accèdent au niveau moyen secondaire.

2.2.6. Financement de l'éducation : la politique d'éducation du Sénégal pour la prochaine décennie (1999-2008), s'inspire de la loi d'Orientation 91-22 du 16

(7) Voir annexe tableau 7.

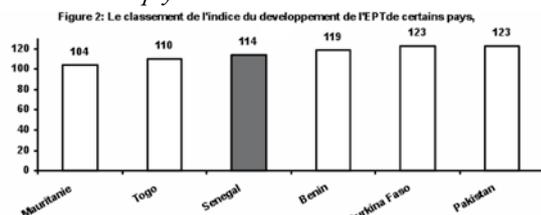
(8) Rapport Mondiale sur le suivi de l'EPT, 2006, UNESCO.

(9) Voir annexe tableau 8.

février 1991. 40% du budget de fonctionnement de l'Etat hors service de la dette et hors dépenses communes et 5% du budget d'investissement de l'Etat qui, ensemble, constituent le fonds de l'éducation du pays (Source : DAGE/ME, 2005). Entre 2000 et 2006 les dépenses publiques de fonctionnement pour le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) ont varié selon les années entre 0,4 et 1.0% des dépenses totales de l'ensemble du secteur de l'éducation (Rapport Economique et Financier, 2006, p. 106). On note une forte augmentation du budget total (dépenses de fonctionnement et d'investissement) alloué au DIPE pour 2007. De 1.712 millions de francs (dont 300 millions pour la construction des CTP) en 2006, ce budget passe à 4.403 millions (dont 600 millions pour la construction des CTP) en 2007 (POBA 2007, pp 6-10). La proportion du budget global alloué au DIPE s'élève ainsi à 1,4% du budget total du secteur (POBA 2007, pp 6-10)

2.2.7. Réalisation des objectifs de l'EPT : le Sénégal n'a pas encore réussi l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire, même si le taux brut de scolarisation en progrès se situe à 82,5% en 2005, contre 62% en 1998. L'écart entre les garçons (82,4%) et les filles (77,30%) est encore important. L'analphabétisme recule mais touche encore 62,2% de la population en 2005 dont 71,2% de femmes. L'indice du développement de l'EPT (IDE) est 0,646 (2004). Le Sénégal se classe 114^e parmi 125 pays, selon la figure ci-dessous (Figure 2). Les scores des quatre constituants de l'EDI au Sénégal sont les suivants : -4,2 pour le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, un taux d'alphabétisation des adultes de 0, un indice de l'EPT relatif au genre (IEG) de 2,8, et un taux de survie au grade 5 de -2,3. Ces constituants placent le Sénégal dans le groupe d'IDE bas.

Figure 2 • Le classement de l'indice du développement humain de l'EPT de certains pays



Source : Rapport mondial de suivi sur l'EPT, 2006, UNESCO.

III Résultats de la revue du système EPPE⁽¹⁾

3.1. Contexte

Le Sénégal s'est doté il y a quelques années d'une Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) claire et cohérente et portée au plus haut niveau par le Président de la République⁽²⁾. Elle met le Sénégal dans une bonne position pour faire des progrès rapides dans ce domaine. Le développement de la petite enfance y est proposé comme une priorité nationale et considérée non seulement comme une réponse à un besoin social mais encore comme un investissement essentiel dans les ressources humaines et de ce fait dans le développement économique. Trois options fondamentales qui sous-tendent cette politique méritent d'être soulignées. La première concerne l'approche intégrée, qui prévoit une prise en charge de l'ensemble des besoins de l'enfant : besoin de protection, de santé et de nutrition, de développement affectif, intellectuel et psychomoteur, etc. Il est prévu par ailleurs que pour être efficace le principe de l'intégration doit s'appliquer non seulement aux contenus des services qui sont offerts, mais aussi au cadre organisationnel, c'est-à-dire à l'intégration organique des différentes structures impliquées dans l'offre de ces mêmes services. La deuxième option est celle de l'implication active des parents et des communautés locales dans le développement de la petite enfance. Leur rôle est considéré comme primordial et il s'agit de s'appuyer directement sur eux pour réussir une prise en charge intégrée des enfants. Enfin la troisième option consiste à ancrer les différentes activités organisées en faveur de la petite enfance dans les

valeurs locales tout en y intégrant les acquis scientifiques et les valeurs universelles.

Cette évolution majeure s'est produite en rupture avec une conception politique antérieure reléguant les enfants de moins de 3 ans au secteur sanitaire et nutritionnel, et les 3-6 ans à l'éducation préscolaire, avec une faible implication des parents et des familles. Elle s'inscrit dans les orientations de la Déclaration de Jomtien sur l'Éducation pour Tous et du Forum Mondial de Dakar en 2000, et a également marqué une rupture avec un désengagement du pays dans le domaine de l'éducation préscolaire entre les années 1980 et la fin des années 1990. Une première évaluation intégrée de la petite enfance conclut en 1999 une situation éducative, sanitaire et nutritionnelle défavorable, ainsi qu'un faible niveau de protection de la petite enfance au Sénégal⁽³⁾.

Avec l'accession du président A. Wade en 2000, l'approche intégrée du DPE associant les différents facteurs du développement de l'enfant reçoit une attention prioritaire. Très rapidement, la mise au point et la gestion d'une politique intégrée nationale devient une priorité, confiée successivement à un Cabinet de ministre délégué chargé de la petite enfance, puis à un ministère autonome, le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance (MFPE), et enfin à l'Agence Nationale de la Case des Tout Petits (ANCTP).

La politique nationale intégrée est véritablement portée par l'implication personnelle du Président de la République. Encore très récente, sa mise en œuvre fait l'objet de la présente revue du système par l'UNESCO qui prend tout son sens en début de processus.

(1) Terminologie UNESCO : Education et Protection de la Petite Enfance, autrement appelée EAJE par OCDE cf. Petite enfance, grands défis I et II, OCDE.

(2) Agence Nationale de la Case des Tout-Petits. La Case des Tout-petits, un programme novateur pour le développement de la petite enfance au Sénégal. Les Cahiers de l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits, n° 1, Mars 2007.

(3) Rayna Sylvie, La mise en œuvre de la politique intégrée de la petite enfance au Sénégal, UNESCO, Série sur la politique de la Petite Enfance, N° 2, septembre 2002. ; La Case des Tout-Petits, un programme novateur pour le développement de la petite enfance au Sénégal. Présidence de la république du Sénégal, ANCTP, Dakar, mars 2007.

Pour l'équipe chargée de la revue, le défi essentiel est aujourd'hui de matérialiser et de soutenir le changement par l'expansion des services et l'amélioration de leur accessibilité sociale, la diffusion et l'harmonisation de l'approche intégrée au sein de toutes les structures de la petite enfance, par la consolidation du volet santé – nutrition et par l'amélioration des déterminants de la qualité des services. D'un point de vue gestionnaire, la double nécessité d'arriver à une offre de service équilibrée et harmonisée d'un côté et à une coopération intersectorielle accrue de l'autre côté, pose un certain nombre de problèmes spécifiques, qui ont trait à la réglementation, à la coordination, à la planification, et à la mobilisation des ressources financières.

3.2. Expansion des services et amélioration de leur accessibilité sociale

3.2.1. Présentation du sous-secteur préscolaire⁽⁴⁾

Au niveau organisationnel, on peut distinguer, dans l'état actuel des choses, au moins quatre types de structures formelles différentes, plus deux structures qui restent en dehors de l'action de l'Etat, mais qui ne sont pas pour autant moins importantes (voir Tableau 1).

Les écoles maternelles publiques

De création assez récente (la première école maternelle publique datant de 1965), ces écoles relèvent directement de l'autorité de l'état et forment le segment de l'éducation préscolaire le mieux structuré. Elles accueillent les enfants de 3 à 6 ans, répartis en 3 sections (petite, moyenne et grande), et fonctionnent généralement de 8 à 13 heures. Leur approche a été fortement marquée par l'école maternelle française et est surtout axée sur la préparation de l'enfant à l'entrée dans l'école élémentaire. Cette approche est actuellement en train de changer sous l'impulsion de la nouvelle politique de Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE). Les écoles maternelles publiques ont un personnel enseignant généralement bien formé, disposant des diplômes académiques requis et ayant reçu une formation professionnelle variable selon le diplôme académique et les époques (voir section sur la qualité). Le réseau public représente à peu près 25% des effectifs et est distribué sur l'ensemble

du territoire, avec 53% de ses structures implantées en zone rurale (chiffres de 2006).

Tableau 1 • Caractéristiques des différentes structures préscolaires (données statistiques de 2006)

Type de structure	Groupe cible	Approche	% structures implantées en zone rurale	Poids relatif des structures	Poids relatif des effectifs
1. Ecoles maternelles publiques	3-6 ans	Plutôt préparation école primaire	53%	21,1%	24,5%
2. Ecoles maternelles et garderies privés	3-6 ans	Plutôt préparation école primaire ou simple garderie	17%	53,2%	53,8%
Catholiques		Plutôt préparation école primaire	30%	(6,9%)	ND
Franco-Arabe		Accent sur l'éducation religieuse	27%	(9,7%)	ND
Laïques		Beaucoup de simples garderies	11%	(36,6%)	ND
3. Communautaires		Souvent approche intégrée	N D Zone rurale	5,9%	21,7%
4. Cases des tout-petits	0-6 ans	Approche intégrée	74% * (59%)	19,8%	
5. Crèches	0-2 ans	?	ND Zone urbaine		
6. Daaras	3-6 ans	Essentiellement axé sur l'éducation religieuse	ND Zone rurale et urbaine		

Source des données statistiques : ME/DPRE, Rapport National sur la Situation de l'Education 2006 et ME/DPRE, Annuaire Statistique National, Année scolaire 2005/2006

* Données de 2007 : 74% des CTP en fonction, construites ou non construites, (soit 249 sur 338) se trouvent en zone rurale mais seulement 59% des CTP construites (soit 106 sur 180). Source : Données ANCTP

Les écoles et garderies privées

De création plus ancienne (les premières écoles préscolaires privées datant des années 1920) les écoles privées se sont rapidement développées en l'absence d'une offre publique suffisante. Depuis la loi 94-82 du 23 décembre 1994 l'ouverture d'une école privée est seulement soumise à une simple obligation de déclaration préalable⁽⁵⁾. Par la suite, tenues de répondre à certaines conditions, les écoles privées peuvent être reconnues par l'état et bénéficier dès lors d'une subvention, mais qui reste très marginale. Leur orga-

(4) Pour une présentation plus complète du sous-secteur avant 2002, voir : Sylvie Rayna, (2002), op.cit.

(5) Voir Sofreco, Etude sur le soutien du Ministère de l'Education aux écoles primaires non publiques dans les banlieues et régions de Dakar, mai-juin, 2007.

nisation interne et leur approche pédagogique sont généralement les mêmes que dans les écoles publiques. Officiellement la différence entre école maternelle et garderie est une question de formation de personnel. Les écoles maternelles sont supposées disposer d'enseignants formés, alors que dans les garderies on trouve un personnel peu ou pas formé⁽⁶⁾. Mais dans la réalité, la distinction entre écoles maternelles et garderies n'est pas aussi tranchée. Bien que la part relative du privé dans l'accueil des enfants ait diminué avec la mise en place de la nouvelle politique DIPE et l'implantation rapide des Cases des Tout-Petits (CTP), ces structures accueillent toujours près de 54% des effectifs en 2006. Les structures privées desservent surtout les populations des zones urbaines, dans lesquelles elles sont concentrées à 83%.

A l'intérieur du secteur privé on peut distinguer trois types de structures différentes :

- les structures privées catholiques : elles sont relativement peu nombreuses mais généralement de bonne qualité. Elles sont à 70% implantées en zone urbaine ;
- les structures privées franco-arabes : plus nombreuses, mais de qualité plus variable, elles répondent à une demande croissante de la population, soucieuse de donner aux enfants dès leur plus jeune âge une éducation religieuse et de les initier à la lecture du Coran⁽⁷⁾. Comme dans le cas des structures catholiques, ces établissements se trouvent surtout dans les zones urbaines (73%) ;
- les structures privées laïques : ces structures, de loin les plus nombreuses, se développent sans trop de réglementation à l'initiative de personnes ou de groupes de personnes qui ne sont pas nécessairement compétentes dans le domaine de l'éducation. Leur qualité est souvent très médiocre tant du point de vue des infrastructures que du point de vue du personnel et elles sont encore, plus que les autres structures privées, concentrées en zone urbaine (89%).

Les centres communautaires

Les centres communautaires sont créés et pris en charge directement par les communautés locales, sou-

(6) Voir loi n° 78- 46 du 6 juillet 1978 relative à l'éducation préscolaire qui donne une définition des différentes structures, définition qui ne semble pas avoir été revue depuis.

(7) Voir : Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Éducation et de la Formation, Août 2006, qui demande explicitement de mettre en place, pour répondre à cette demande croissante, « là où les populations le souhaitent, des écoles (élémentaires) bilingues formelles franco-arabe ».

vent avec l'appui d'une ONG ou d'une agence de coopération. Ces centres présentent une grande variété en termes de groupes d'âge qu'ils accueillent, des activités qu'ils organisent, et de leur manière de fonctionner. Certains accueillent des enfants de 0-2 ans avec les mères, d'autres des enfants de 3-6 ans et d'autres encore des enfants de 0-6 ans. Certains suivent plus le modèle de l'école maternelle classique, d'autres plus nombreuses ont une approche intégrée et s'occupent davantage du couple mère- enfant. Le point commun de tous ces centres est qu'ils sont gérés et pris en charge par les communautés locales. Ils se sont développés surtout à partir des années 1990 et ont reçu une impulsion nouvelle depuis la mise en place de la nouvelle politique du développement intégré de la petite enfance. Toutefois, leur nombre par rapport au total des structures préscolaires, reste limité : 73 centres sur un total de 1239 structures en 2006. Sauf pour quelques centres activement soutenus par des ONG ou des partenaires au développement, ces structures fonctionnent le plus souvent dans des conditions précaires, sous des abris de fortune, avec un équipement minimal, un personnel peu qualifié et des moyens de financement dérisoires. Elles sont surtout implantées dans les zones rurales pauvres avec une forte concentration dans certaines régions.

Les cases des tout petits (CTP)

Les Cases des Tout-Petits (CTP) sont nées de l'initiative du Président de la République qui, dès son arrivée au pouvoir en 2000, a lancé une nouvelle politique visant le Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE). Les CTP ont été conçues pour appliquer une approche holistique et intégrée⁽⁸⁾ et doivent servir de modèle de référence pour les structures existantes (considérées dorénavant comme des modèles de transition) afin de former à plus ou moins long terme un système d'offre harmonisé pour le développement intégré de la petite enfance⁽⁹⁾. Du point de vue de leur statut, les CTP sont à classer parmi les structures communautaires, dans la mesure où elles sont gérées directement par les communautés elles-mêmes. Néanmoins à la différence des centres communautaires classiques, l'état prend directement en charge la construction des cases de même que les frais de fonctionnement relatifs aux salaires et à la fourniture des différents équipements et matériels. A l'origine, il était prévu que les CTP desservent en priorité les enfants des milieux défavorisés. Elles représentent 19% des structures de DIPE. Jusqu'en 2007, 180 cases

(8) Voir : ANCTP, La Case des Tout-Petits, un programme novateur pour le développement de la petite enfance au Sénégal, Mars 2007.

(9) Voir : Agence Nationale de la Case des Tout-Petits. (2007) Document de Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance au Sénégal, 75 pages.

sont 'construites et fonctionnelles' sur l'ensemble du territoire dont 106 (59%) en zone rurale⁽¹⁰⁾. Il s'agit généralement du même type de structure de forme hexagonale, comprenant dans la majorité des cas deux salles (dont une pour les enfants de 1 à 3 ans avec leur mère), une cuisine, une infirmerie, un bureau destiné à l'encadrement, des toilettes adaptées, une cour extérieure et un magasin pour le stockage des vivres. En tant que structures de référence, les CTP sont généralement bien équipées et disposent d'un personnel formé assisté par des membres de la communauté (mères assistantes, grand-mère, maître d'éducation religieuse). Mais un grand nombre (158 sur un total de 338 CTP enregistrées) fonctionne encore sous abri ou dans des locaux provisoires.

En plus de ces différents types d'établissement formels, il faut mentionner deux autres structures, sur lesquelles on a peu d'informations, mais qui jouent, ou sont appelées à jouer, un rôle important dans le développement de la petite enfance.

Les daaras

Les daaras ou écoles coraniques correspondent à une forme traditionnelle de l'éducation qui considère la petite enfance comme une période privilégiée pour l'éducation religieuse. Elles sont très répandues dans le pays sans qu'on en connaisse le nombre même approximatif⁽¹¹⁾. Ces écoles accueillent des enfants de tous âges, y compris des enfants en âge préscolaire, soit en périscolaire soit pendant les heures scolaires. Elles répondent à une demande de la part des parents en matière d'éducation religieuse et sont attractives pour les familles les plus pauvres à cause de leur faible coût. En contrepartie, la qualité et les conditions matérielles dans lesquelles elles opèrent ne sont pas sans poser des problèmes. Certains parents pauvres ont tendance à abandonner leurs enfants dans les daaras, ce qui a provoqué un phénomène de mendicité des jeunes qui préoccupe le gouvernement. C'est ainsi que le Ministère de la Famille a prévu l'organisation d'assises sur ce thème de la mendicité dans les mois à venir, tandis que le Ministère de l'éducation a inscrit la modernisation des daaras comme un objectif important dans la Lettre de politique générale de 2006.⁽¹²⁾

(10) ANCTP (2007) Statistiques.

(11) Une étude pilote de recensement est actuellement en cours à Saint-Louis. 180 DAARS ont ainsi été recensées seulement dans la commune de Saint-Louis avec un effectif de 27 000 élèves (tous âges confondus).

(12) Voir : Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Éducation et de la Formation, Août 2006, p.3.

Les crèches

Les crèches accueillent les bébés de 0 à 2 ans pour soulager les mères occupées à des tâches hors de la maison pendant la journée. Il en existe actuellement très peu (quelques unes dans les villes plus quelques initiatives isolées dans les zones rurales soutenues par des ONG). Ces crèches opèrent dans un vide juridique sans ministère de tutelle clairement désigné. On peut néanmoins prévoir que ce type de structure sera appelé à se développer à l'avenir y compris dans les zones rurales où, à cause de certains travaux saisonniers ou de corvées quotidiennes, les mères éprouvent de plus en plus de problèmes pour s'occuper de leurs bébés pendant certaines parties de la journée. Il est à signaler, à ce sujet, que le Ministère de la Famille a d'ores et déjà entamé des négociations avec le PNUD pour établir des crèches en milieu rural.

3.2.2. Accessibilité et équité du secteur

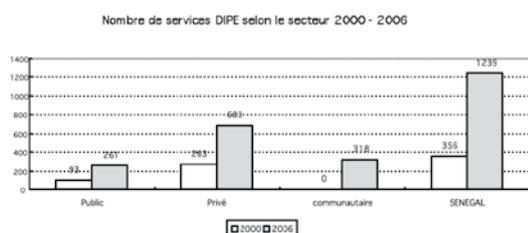
Selon la PNDIPE, toutes les structures préscolaires doivent développer une approche holistique et intégrée pour les enfants dès la naissance et jusqu'à 6 ans. Cette politique récente a pris place dans un contexte où différentes structures destinées à la petite enfance offraient des services de nature différente, allant de la préparation à l'école primaire à une approche holistique de DIPE en passant par de la simple garderie. Cette volonté politique d'offrir un paquet de services aux enfants de moins de 6 ans rencontre un obstacle de taille. En effet, parmi les structures formelles, seules les CTP et un nombre indéterminé de centres communautaire offrent un service ouvert aux enfants avant l'âge de 3 ans. Encore faut-il tenir compte, qu'à l'heure actuelle, deux tiers seulement des CTP développent des activités relatives au couple mère-enfant et à la femme enceinte⁽¹³⁾. Quant aux crèches, leur nombre est ignoré des autorités mais il est très restreint, et leur statut dans le secteur reste à déterminer. Enfin, les écoles maternelles publiques et privées, quant à elles, accueillent les enfants dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 6 ans.

On observe depuis 2000 un accroissement significatif du nombre de structures disponibles, avec un TAMA de 22,2%. Cet accroissement s'observe dans toutes les régions⁽¹⁴⁾ et dans les trois secteurs (Graphique 1). Depuis 2000, le renforcement du secteur communautaire a fait décroître la part du secteur privé de 73,9% à 53%. Cependant, en 2006, le secteur privé était toujours majoritaire avec 53% des structures, suivi du secteur communautaire et du public (respectivement 26% et 21%).

(13) ANCTP Indicateurs 2007.

(14) PDEF, Situation des indicateurs de l'éducation 2000-2005. DPPE, document de travail, octobre 2005.

Graphique 1 • Nombre de services DIPE selon le secteur entre 2000 et 2006



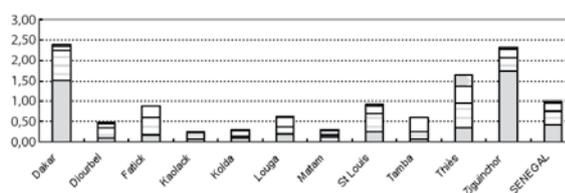
Source : DPPE 2006

En 2006, la disponibilité des services a varié. L'offre préscolaire est segmentée selon le milieu géographique ; c'est un phénomène majoritairement urbain. Au total, 62% des structures sont implantées en milieu urbain et 38% en milieu rural. Etant donné que deux tiers des enfants pré-scolarisables résident en milieu rural⁽¹⁵⁾, une inéquité importante se dégage.

L'offre par secteur est également segmentée. Le secteur privé domine en milieu urbain, en particulier dans la région de Dakar. Le secteur communautaire caractérise le milieu rural où les CC et des CTP représentent chacun un tiers des structures présentes, en particulier dans la région de Thiès. Par contre, les structures publiques caractérisent trois régions décentrées, celles de Tamba, Matam et Ziguinchor où elles sont majoritaires⁽¹⁶⁾.

En 2006, on trouve au Sénégal en moyenne un service pour 1000 enfants de 3-6 ans. Cette densité de service est doublée dans deux régions, celles de Dakar et Ziguinchor (Graphique 2). L'indicateur d'inégalité entre toutes les régions, soit le ratio entre les valeurs régionales extrêmes, est de 9,2 (ratio entre la densité de la région de Dakar, 2,4/1000, et celle de Kaolack, 0,26/1000). Cela signifie que les enfants de Kaolack ont 9 fois moins de chances de participer au programme du PNDIPE.

Graphique 2 • Densité de services pour 1000 enfants 3-6 ans par type de service en 2006



Source : DPPE 2006

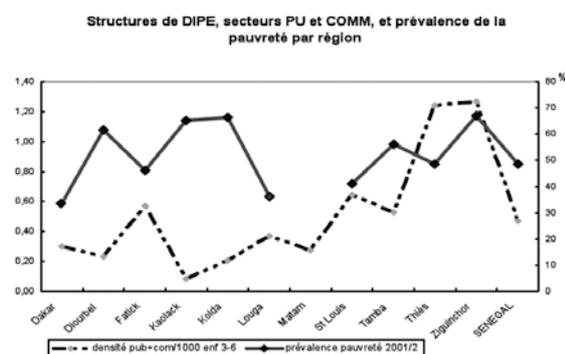
(15) ANSD, (2006) Résultats du troisième recensement général de la population et de l'habitat – (2002).

(16) ME/PDEF, (2005), op cit.

Outre la PNDIPE, le développement de la préscolarisation fait également partie des actions prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté⁽¹⁷⁾. Lorsqu'on examine les structures qui sont accessibles financièrement (les secteurs public et communautaire) et qu'on compare les densités de structures aux différents niveaux de pauvreté des régions, on dispose d'un élément d'évaluation de cette problématique (Graphique 3). Néanmoins, avec une densité moyenne de 0,47 services publics et communautaires / 1000 enfants de 3-6 ans, et un taux de prévalence moyenne de la pauvreté de 48%, on peut considérer qu'aucune région ne présente une situation favorable du secteur préscolaire par rapport à la lutte contre la pauvreté.

L'évaluation du résultat des implantations des structures préscolaires par rapport à la pauvreté indique une faible cohérence. Les régions de Diourbel, Kaolack et Kolda où le pourcentage de pauvreté est élevé, se caractérisent par des densités de services financièrement accessibles les plus faibles du pays. Dans les régions de Fatick, Tamba et Thiès qui partagent un niveau de pauvreté comparable, Thiès se distingue par une densité de services deux fois supérieure. Par contre, la région qui se caractérise par une densité supérieure de structures et un pourcentage supérieur de personnes vivant sous la ligne de pauvreté⁽¹⁸⁾ en 2001/02, est celle de Ziguinchor. Dans les régions de Dakar et Louga, la densité de structures publiques et communautaires est parmi les plus faibles alors que la prévalence de la pauvreté est moins élevée que dans les autres régions.

Graphique 3 • Densité des structures des secteurs public et communautaire et prévalence de la pauvreté par région



(Note : la prévalence de la pauvreté à Matam n'est pas disponible)
Sources : calculs personnels et DSRP Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2006 – 2010 (octobre 2006)

(17) DSRP II, (2006). Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2006 – 2010, 103 p.

(18) Le niveau de pauvreté est calculé en fonction d'une ligne de pauvreté fixée à 2400 calories par équivalent adulte et par jour. Ibidem, Tableau 2 p. 10.

EVALUATION DE SYNTHÈSE

Le PNRS/DIPE prévoit de développer en priorité les CTP dans les zones rurales et périurbaines. Les statistiques indiquent que la majorité des CTP enregistrées sont effectivement situées en milieu rural ; elles ne précisent pas toutefois le nombre de celles qui sont implantées en zones périurbaines. Il est nécessaire de disposer de ces données pour évaluer totalement cet objectif.

En termes d'équité éducative, toutes les régions sauf Dakar, Thiès et Ziguinchor représentent des priorités pour les nouvelles créations. Parmi elles, celles de Diourbel, Kaolack et Kolda sont prioritaires sur le plan de l'équité socio-économique, étant des régions où la prévalence de la pauvreté est importante.

Ces nouvelles créations ne peuvent relever que du secteur public ou communautaire et non du secteur privé. Il peut s'agir de CTP qui portent la structure modèle du DIPE, couvrent l'ensemble de la tranche d'âge de 0-6 ans, et sont financièrement plus accessibles que les structures privés. Mais de nouvelles écoles maternelles publiques peuvent également être créées comme le prouve leur importance relative dans certaines régions éloignées (Tamba, Matam et Ziguinchor).

Pour compléter le système, il est important d'y intégrer des crèches ou d'en créer de nouvelles pour les enfants de moins de 3 ans. Ces structures spécialement conçues doivent être à la fois souples, flexibles et accessibles financièrement pour pouvoir accueillir des enfants de 0 à 2 ans qui vivent dans des conditions les rendant vulnérables ou dont les mères travaillent. La case des tout-petits permet d'accueillir cette tranche d'âge en milieu urbain et rural mais elle n'est pas la réponse appropriée à ces besoins. La création de ce type de structure passe par une nouvelle réglementation.

3.2.3. Fréquentation et équité

Sur le terrain, l'équipe a enregistré le fait que la demande sociale de préscolarisation des jeunes enfants est complexe et liée aux modifications sociologiques de l'éducation par la famille et la communauté : la demande concerne la préparation à l'école primaire, la protection des enfants par rapport aux dangers dans la rue, la garde des enfants pendant que les mères mènent des activités propres, ou encore l'éducation morale et religieuse.

Aucun document officiel ne mentionne l'existence de critères d'éligibilité au moment de l'inscription et donc toutes les demandes sont valables. Toutefois, dans les structures à gestion communautaire, le comité de gestion est en position d'établir des critères. Lors des visites sur le terrain, il est d'ailleurs fait mention

de l'existence de listes d'attente et de mécanismes de sélection des mères par le comité. Ceux-ci relèvent de priorités sociales ou de santé définies par le comité, ou de l'ordre chronologique des demandes.

Certains facteurs peuvent néanmoins limiter l'accès. C'est le cas du montant de la cotisation parentale. Sur le terrain, des difficultés de paiement des frais de fréquentation par les parents et des stratégies pour post-poser l'inscription sont mentionnées dans des écoles maternelles, dans les CTP ou les CC. Et cela, alors même que le montant à payer diffère⁽¹⁹⁾ et que dans les CC, le montant est fixé par le comité de gestion communautaire dans le but de s'adapter à la capacité financière de la population locale. Pour en évaluer l'importance, nous avons fait le parallèle avec les données concernant le niveau d'étude élémentaire. A ce niveau, le poids du facteur revenu est manifeste : on observe que le TBS varie en fonction du revenu, passant d'environ 50% pour les deux premiers quintiles de revenu des ménages à plus de 70% pour les quintiles supérieurs 4 et 5⁽²⁰⁾.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de données systématiques aux taux de fréquentation des couples mère-enfant. Quant aux enfants de moins de 3 ans dans les structures préscolaires, les données publiées par le DPRE sont difficiles à interpréter⁽²¹⁾. Selon le DPRE, parmi les garçons et les filles qui fréquentent les services, respectivement avec une moyenne de 6,4% et de 5,9%, n'avaient pas « l'âge légal » en 2006⁽²²⁾. De même, dans les garderies privées, la réglementation du secteur privé concerne la tranche d'âge de 2-6 ans. Par contre, dans les CTP et les CC, des enfants plus jeunes peuvent être présents pour des activités d'éveil.

Le taux brut de préscolarisation des enfants âgés de 3 à 6 ans est de 7,7% en 2006. Les taux nets ne sont pas disponibles. L'objectif est d'atteindre un TBPR de 20% pour les enfants de 3 à 6 ans en 2010. Certes, ce taux a augmenté considérablement durant les der-

(19) Les montants varient entre type de services, entre secteurs et selon l'environnement socio-économique. D'une manière générale, les montants comprennent une participation mensuelle aux frais de l'institution, des frais d'inscription et une modalité de participation aux frais des repas (en nature ou en monnaie). Ils sont très supérieurs dans les services privés par rapport aux écoles publiques, avec une distinction entre le privé laïc à but lucratif et le privé confessionnel à but non lucratif. Ils sont également supérieurs dans les écoles maternelles publiques par rapport aux CTP et centres communautaires.

(20) DSRP II, (2006), op. cit.

(21) Ainsi, pour l'année 2005, 26 899 inscrits (34,1%) dans les services préscolaires étaient âgés de moins de 3 ans et 5 843 (6,1%) enfants seulement pendant l'année scolaire 2005/06.

(22) Ministère de l'Éducation, Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation. DPRE (2006) Rapport national sur la situation de l'Éducation 2006.

nières années, puisqu'il est passé de 2,2% en 2000 à 7,7% en 2006⁽²³⁾. La progression est importante. En l'absence de données quantitatives pour le secteur non formel et selon les informations recueillies sur le terrain sur les *daara*, on peut considérer que le taux de préscolarisation total est supérieur.

Des inégalités régionales de préscolarisation sont observées. Dans les régions de Dakar, Thiès et Ziguinchor le TBPS est supérieur à la moyenne nationale aussi bien chez les garçons que chez les filles, alors que dans la région de Kaolack, le TBPR est le plus faible, tant chez les garçons que chez les filles. Le ratio d'inégalité observé (9,1) confirme la mesure de l'inéquité qui était observée au niveau de l'offre, quoiqu'il oppose cette fois Ziguinchor et non Dakar à Kaolack. Ces inégalités sont le reflet de l'inégalité de la disponibilité des structures.

La préscolarisation différentielle selon le genre est favorable aux filles, tant au niveau national qu'au niveau des régions : en 2006, il était de 8,2% pour 7,3% chez les garçons. Sur toute la période 2000-2006, le TBPS des filles est supérieur à celui des garçons. Cette supériorité de quelques points est observée depuis 2000 et elle augmente légèrement, passant de 0,1% à 0,9% en 2006⁽²⁴⁾. Les filles sont ainsi plus scolarisées dans le secteur formel de l'éducation au Sénégal. Mais les informations recueillies sur le terrain indiquent que les garçons se trouveraient en plus grand nombre dans les *daara* qui ne sont pas comptabilisés.

EVALUATION DE SYNTHÈSE

Les taux de scolarisation ont augmenté mais à un rythme insuffisant pour atteindre les objectifs de 2010, lesquels doivent donc être révisés à la baisse. Les inégalités régionales de scolarisation observées sont liées à celles de l'offre des structures. Toutefois, des facteurs sociaux interviennent également dans la préscolarisation, comme le celui du genre. Il est important de mieux les comprendre. Pour cela il faut disposer d'informations sur la fréquentation selon le genre et le revenu dans le secteur formel et non formel.

D'autre part, l'existence d'obstacles à l'inscription doit être évaluée. Le facteur économique est bien connu mais dans les familles les plus précarisées, il est fréquent d'observer que le montant à payer n'est qu'une difficulté parmi d'autres, comme par exemple les moyens de déplacement, la qualité des vêtements de l'enfant, l'hygiène corporelle, etc. Pour modérer cela, les personnes chargées des inscriptions dans les structures de DIPE devraient être for-

mées dans le domaine de l'aide sociale, de manière à ne pas stigmatiser ou culpabiliser les familles les plus pauvres ou se comportant différemment. Une collaboration avec le Ministère de la Famille peut s'avérer utile pour une formation de ce type.

3.3. Diffusion et harmonisation de l'approche intégrée

Depuis 2006, l'approche holistique et intégrée représente un nouveau paradigme de l'éducation préscolaire au Sénégal. Elle réaffirme le droit de l'enfant à la protection et à l'éducation et met l'accent sur un développement équilibré prenant en compte l'éducation, la santé et la nutrition, ainsi que les milieux dans lesquels les enfants se développent, à savoir les parents, la famille et les communautés. Dans les curricula et les supports didactiques établis, les activités éducatives comportent à la fois des activités d'éveil (créativité, socialisation, initiation aux technologies informatiques), des activités de préparation à la scolarisation primaire (graphisme, pré-mathématique, exercices perceptivo-moteurs), y compris l'apprentissage du français, et des activités culturelles (contes, éducation religieuse). Les activités de prévention de la santé et de nutrition concernent principalement le suivi des vaccinations, le déparasitage, la surveillance pondérale et la supplémentation nutritionnelle. Des objectifs concernant l'hygiène des structures visent les adultes, les enfants et les représentants des communautés en tant qu'agents mais également comme cibles de santé⁽²⁵⁾. Différentes activités de protection du jeune enfant (déclaration de naissance, parrainages) prennent place au départ des structures. Enfin, l'approche holistique comprend également une composante communautaire qui développe une participation plus intense et plus active de la communauté. Cette approche représente une ouverture de l'intervention à l'environnement de l'enfant. La structure devient un lieu de rencontre pour enfants, parents et professionnels sur différents aspects relatifs au développement de la petite enfance.

L'approche holistique et intégrée doit être développée dans toutes les structures où se trouvent des enfants de 0 à 6 ans⁽²⁶⁾. Actuellement, les CTP représentent les structures les plus avancées par rapport à cette approche dans la mesure où elles ont été conçues pour l'appliquer dans une action continue avec les enfants

(25) ANCTP/NTIC 2007 Guide de l'animateur polyvalent.

(26) Agence Nationale de la Case des Tout-Petits. La Case des Tout-petits, un programme novateur pour le développement de la petite enfance au Sénégal. Les Cahiers de l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits, n° 1, Mars 2007.

(23) ME/DPRE, 2006, *ibidem*, p. 15.

(24) ME/DPRE, (2006) *ibidem*.

de 0 à 6 ans, c'est à dire dès leur naissance jusqu'à leur entrée dans l'école primaire⁽²⁷⁾. Les CTP considérées comme des modèles de transition doivent servir de modèle de référence pour les structures existantes⁽²⁸⁾. Cette approche est en voie d'application dans les écoles maternelles et les centres communautaires. Cependant, pour atteindre l'objectif de généralisation à toutes les structures, les infrastructures et équipements spécifiques doivent être adéquats et le personnel formé.

- Au niveau des infrastructures, le modèle de première génération des cases des tout petits a fait l'objet de révisions et l'architecture de la deuxième génération, améliorée grâce au modèle JICA, présente des atouts quant à la conduite des activités de l'approche intégrée, nonobstant le caractère coûteux de ce modèle. Le modèle architectural a en outre une fonction symbolique de la PNDIPE du Sénégal. Les centres communautaires, implantés majoritairement en zone rurale sur initiative des populations, ne rencontrent pas souvent les conditions nécessaires à la prise en charge intégrée, et les structures classiques (écoles maternelles, jardin d'enfants et garderies privées) ne disposent pas de locaux fonctionnels nécessaires (cf. Partie 4)
- La formation continue représente le niveau le plus adéquat pour l'appropriation, la maîtrise de l'approche holistique par les différentes catégories de professionnels du secteur. Des outils méthodologiques ont été conçus par l'ANCTP et la direction de l'éducation préscolaire (DEPS)⁽²⁹⁾ pour assurer celle-ci, y compris en ce qui concerne l'approche communautaire⁽³⁰⁾. Les coordonnateurs des antennes régionales de l'ANCTP et les points focaux, sont de véritables agents de diffusion et d'harmonisation de l'approche au niveau régional (voir section 6).

Cette approche est une innovation qui semble être bien comprise des enseignants et reçoit l'adhésion des parents. Elle est surtout appliquée dans les CTP, qui ainsi conçues sont des espaces de sensibilisation, d'information ou de formation des parents sur plusieurs aspects relatifs au développement de la petite enfance. Comme l'équipe des revueurs a pu le constater sur le

(27) ANCTP, 2007, Ibidem.

(28) Voir : ANCTP, Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance, Programmes transversaux, 2004.

(29) Il s'agit d'un manuel de références pour la formation des personnels de la petite enfance, d'un cahier d'activités pour les élèves, d'un guide de l'animateur polyvalent, d'un livret de compétences et des guides pédagogiques pour la petite section et la moyenne section.

(30) ANCTP Guide de gestion communautaire, 2007.

terrain⁽³¹⁾, la diffusion de l'approche intégrée avance grâce à l'action vigoureuse de l'ANCTP aussi bien dans les écoles privées, que publiques et communautaires. Mais elle se heurte au manque d'infrastructures et d'équipements adaptés des structures existantes et aux problèmes de formation encore insuffisante du personnel. Pour le moment, l'ANCTP agit principalement en fournissant, en fonction de ses ressources, certains types de matériels aux différentes structures, y compris les structures privées. Egalement, elle offre au personnel un minimum d'initiation à l'approche intégrée, tout en impliquant le personnel de l'ensemble des structures dans ses activités d'encadrement et de formation continue grâce à l'activité des coordinateurs régionaux et des points focaux. Mais tout cela semble insuffisant pour garantir une véritable transformation des pratiques traditionnelles et présente le risque d'affaiblir la motivation élevée des agents sur le terrain qui s'est déployée dans le sillage de la volonté politique portée au plus haut niveau de l'Etat.

L'approche intégrée se heurte également à l'absence de réflexion actuelle par rapport aux enfants de moins de 3 ans. La plupart des structures ne couvrent pas l'ensemble de la tranche d'âge 0-6 et le couple mère-enfant n'a de place véritablement organisée que dans les CTP, et de manière parcellaire dans certains centres communautaires gérés par des ONG. Enfin, l'approche communautaire rencontre des contraintes qui entravent sa mise en œuvre : bénévolat des membres du comité de gestion, rémunération du personnel enseignant, insuffisance de la formation, pauvreté du milieu.

EVALUATION DE SYNTHÈSE

La diffusion et l'harmonisation de l'approche holistique et intégrée dans les structures des trois secteurs public, privé et communautaire représentent une priorité. Celle-ci passe par une clarification relative à la manière adéquate de développer des activités pour les enfants de moins de 3 ans. Les revueurs forment l'hypothèse que tous les types de structures ne sont pas adaptés pour la prime enfance et que des crèches doivent être intégrées dans le système. Elle passe également par une adaptation des infrastructures et équipements (cf. section 4) bien qu'il ne faudrait pas que le modèle architectural, plus cher que les structures habituelles, constitue un frein de développement. Enfin, les coordonnateurs

(31) Nous avons rencontré des populations fortement mobilisées pour la cause de la petite enfance qui devient une responsabilité partagée. Ainsi à la CTP de Touba- Kaolack, la responsabilité de la communauté de base s'est exercée du début à la fin du processus : planification, construction et fonctionnement des structures, prise en charge de l'encadrement (animateur polyvalent, mère assistante, grand-mère et grand-père), mise en œuvre de micro-projets pour soutenir le fonctionnement de la CTP.

pédagogiques et les points focaux représentent un levier important de diffusion et d'harmonisation. Leurs interventions d'accompagnement et de formation devraient être légalisées pour l'ensemble des structures afin de garantir la qualité du système tant au niveau régional que national. L'harmonisation de l'approche intégrée nécessite également que la formation continuée touche les trois secteurs et, idéalement, que des initiatives de collaboration entre secteurs soient organisées.

3.4. Consolidation du volet santé – nutrition

L'intégration d'un volet d'activités santé-nutrition est une innovation très opportune étant donné les difficultés que rencontrent en général les structures de santé materno-infantiles pour assurer une continuité de la prise en charge préventive des enfants après les vaccinations vers l'âge de 1,5-2 ans. Les structures de DIPE peuvent représenter une offre de services répondant mieux aux demandes des parents et des familles par rapport aux besoins de protection et de développement des jeunes enfants. La coordination avec les structures de santé peut donc s'avérer très porteuse.

Un protocole d'accord a été signé en 2005 entre l'ANCTP et le Ministère de la Santé publique. Ce protocole ne mentionne que les CTP et n'a pas été réactualisé en fonction du nouveau Décret de 2006 étendant les compétences de l'ANCTP à toutes les structures publiques et communautaires. Une collaboration avec certains centres de renforcement nutritionnel est également établie dans certaines zones prioritaires mais ne semble jamais concerner les écoles maternelles.

On note que peu d'éléments communs lient les programmes de santé inscrits dans le protocole⁽³²⁾ et les indicateurs d'activités santé-nutrition présentés dans le cadre de référence qui a été mis au point ultérieurement par l'ANCTP avec l'appui de l'UNICEF⁽³³⁾. Parmi les interventions de prévention prévues dans l'un ou l'autre document de référence, l'absence de démonstrations pour la préparation et l'administration des traitements de réhydratation orale (TRO)⁽³⁴⁾

(32) Lutte contre le paludisme, contre la cécité, en matière de santé bucco-dentaire, d'alimentation et de nutrition, de santé de la reproduction, de vaccination et d'infections sexuellement transmissibles et de SIDA.

(33) ANCTP, Document sans titre et sans date, mis au point avec l'appui de l'UNICEF.

(34) Il s'agit de démonstrations pour la préparation et l'administration de la solution de réhydratation orale, lesquelles sont de

est étonnant, alors que l'enquête EDS IV Sénégal met en évidence à la fois la prévalence des diarrhées dans la petite enfance et le faible niveau d'utilisation des TRO⁽³⁵⁾.

Dans le cadre des visites sur le terrain, une équipe a constaté que la surveillance pondérale, le suivi des vaccinations, le déparasitage et les activités de supplémentation nutritionnelle ne sont implantés que dans les CTP ; par contre la question de l'utilisation de moustiquaires imprégnées, l'approvisionnement de la pharmacie et l'organisation des activités curatives semblent marginaux et très peu opérationnels. Les collaborations avec les agents sanitaires sont parfois entourées d'imprécisions quant aux rôles et aux responsabilités de chacun.

Les moyens d'évaluation de ce volet sont lacunaires. Seules les activités de déparasitage et de supplémentation en vitamines A et en fer ont été évaluées en 2007 par l'ANCTP : il apparaît qu'elles sont menées dans toutes les CTP sauf dans une région (Kaolack). Le Cadre de référence doit être revu car il compte une liste peu opérationnelle d'indicateurs sanitaires pour les structures de DIPE.

EVALUATION DE SYNTHÈSE

Le protocole d'accord avec le Ministère de la Santé publique doit être réactualisé dans le cadre des nouvelles responsabilités décrétales de juillet 2006 et du travail effectué pour la mise au point du cadre de référence de l'ANCTP. Une révision de ce dernier devrait identifier les activités prioritaires en matière de santé qui peuvent être menées dans les services DIPE en tenant compte de la faisabilité des activités en fonction du niveau de qualification et de formation du personnel en place, du type de structure, des tranches d'âges des enfants couvertes, et de l'équipement des infrastructures. Le renforcement de partenariats entre structures DIPE et agents de santé permettrait d'agir dans la complémentarité et d'élargir la couverture des activités nutrition-santé dans la population générale infantile. Enfin, la consolidation du volet santé et nutrition passe également par la collecte de données de routine pour un suivi des activités.

même nature que les démonstrations concernant l'alimentation du jeune enfant.

(35) Au cours des épisodes diarrhéiques, 27 % des enfants ont reçu une TRO (SRO ou solution préparée à la maison) et dans 28 % des cas, ils n'ont reçu aucun traitement. Ref : Ndiaye Salif, Ayad Mohamed. (2006) Sénégal Enquête démographique et de santé. Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale, Centre de Recherche pour le Développement Humain, Dakar.

3.5. Amélioration des facteurs structurels de la qualité des services

La qualité des services à la petite enfance est un concept difficile à définir ; elle peut être considérée comme relative, non universelle et dépend surtout des conceptions que chaque société se fait de la petite enfance et de son éducation. La qualité est également liée au contexte socio économique, culturel dans lequel l'enfant se socialise. Elle va de pair avec l'égalité des chances, car la qualité ne peut exister sans un traitement équitable de tous les enfants dans les situations d'apprentissage. L'équipe chargée de la revue du système de DIPE a considéré plusieurs déterminants structurels de la qualité, à savoir les infrastructures, l'équipement et le matériel, le ratio adulte-enfants et la taille des groupes.

3.5.1. La qualité des infrastructures de prise en charge de la petite enfance

Depuis 2001, la nouvelle politique met l'accent non sans difficulté, sur le développement d'infrastructures adaptées et capables de soutenir et de favoriser le développement global et harmonieux des enfants. La construction et l'équipement des structures de la petite enfance est en net progrès grâce à la conjonction de plusieurs facteurs : création de Cases des Tout Petits, libéralisation du secteur privé, implication des familles, des communautés et des collectivités locales.

Il existe quelques crèches pour l'accueil de jour et l'éducation des enfants de moins de trois ans⁽³⁶⁾ mais elles fonctionnent en l'absence d'un cadre légal actualisé les concernant, et les chargés de la revue n'ont pas été en mesure de les visiter.

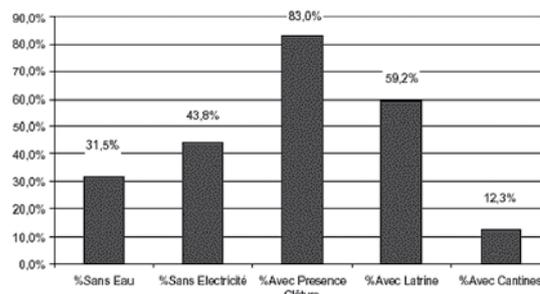
L'évaluation des infrastructures et des équipements n'est disponible que pour les structures publiques et communautaires. Celle-ci indique un sous-équipement important en 2006. Si les bâtiments sont clôturés pour la plupart des structures, un tiers n'a pas accès à l'eau, 4 sur 10 n'ont pas de latrines ni d'électricité (Graphique 4). Il est néanmoins intéressant d'observer que la situation du préscolaire est plus favorable, comparée à celle qui se présente pour l'enseignement élémentaire⁽³⁷⁾. Par contre, cette situation favorable ne se rencontre pas pour les cantines. Dans les secteurs public et communautaire du DIPE, 12% des structures

(36) A Dakar, quatre crèches privées et une pouponnière dirigée par les sœurs Franciscaines.

(37) PDEF, Situation des indicateurs de l'éducation 2000-2005. DPPE, document de travail, octobre 2005.

res disposent de cantines, lesquelles sont absentes dans les zones qui en ont le plus besoin, celles confrontées à des problèmes de survie dans les familles (Louga, Matam, St Louis, Fatick, Kaolack).

Graphique 4 • Environnement des écoles publiques et communautaires en 2005 : situation nationale



Source : DPEF, Situation des indicateurs de l'éducation 2000-2005.

Au niveau des équipements, de grandes disparités existent entre les structures des secteurs public et communautaire des différentes régions⁽³⁸⁾ (cf Tableau 2). Les structures de la région de Dakar sont mieux équipées en eau, électricité, elles sont pour la plupart clôturées et possèdent des installations sanitaires. On constate également ce même déséquilibre entre types de structures (CTP, écoles maternelles, cases communautaires) entre le privé et le public.

Tableau 2 • Environnement des écoles publiques et communautaires en 2005 au niveau régional

Environnement des écoles en 2005					
Académie	%Sans Eau	%Sans Electricité	%Avec Présence Clôture	%Avec Latrine	%Avec Cantines
Dakar	7,10%	5,40%	98,20%	75,00%	19,60%
Diourbel	24,00%	24,00%	84,00%	96,00%	12,00%
Fatick	37,50%	50,00%	87,50%	87,50%	0,00%
Kaolack	0,00%	22,20%	100,00%	100,00%	0,00%
Kolda	53,80%	61,50%	100,00%	61,50%	53,80%
Louga	20,00%	30,00%	95,00%	5,00%	0,00%
Matam	28,60%	42,90%	71,40%	57,10%	0,00%
St Louis	36,70%	42,90%	59,20%	77,60%	0,00%
Tamba	13,50%	21,60%	54,10%	18,90%	27,00%
Thiès	46,40%	67,30%	88,20%	50,90%	7,30%
Ziguinchor	48,40%	80,60%	90,30%	64,50%	19,40%
SENEGAL	31,50%	43,80%	83,00%	59,20%	12,30%

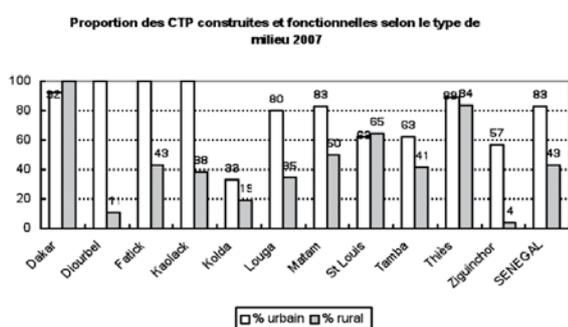
Source : DPEF, Situation des indicateurs de l'éducation 2000-2005.

La qualité de l'infrastructure demeure la préoccupation constante, en particulier dans les zones rurales où les classes sous abris provisoires sont assez répandues.

(38) PDEF, Ibidem.

Parmi les CTP enregistrées, 83 % de celles installées en milieu urbain sont 'construites et fonctionnelles'⁽³⁹⁾, alors que ce n'est le cas que de 43 % des CTP installées en milieu rural. Ces moyennes connaissent de grandes variations régionales (Graphique 5), avec une situation préoccupante à Kolda. Il faut relativiser néanmoins. Certaines CTP 'provisoires' sont des constructions différentes du modèle 'symbolique', alors que d'autres sont effectivement sous abris précaires et provisoires et leur construction définitive représente une priorité. Les centres communautaires, implantés pour l'essentiel en milieu pauvre, se caractérisent par des infrastructures précaires, sous équipées et fonctionnant avec des moyens dérisoires.

Graphique 5 • Proportion des CTP construites et fonctionnelles selon le milieu rural et urbain, 2007



Source : ANCTP 2007

Les infrastructures et les équipements propres à l'approche holistique sont également à améliorer. Le développement des CTP représente un progrès incontestable mais l'existence de nombreuses CTP « sous abris provisoire » et de CTP non équipées pour les activités nutritionnelles et sanitaires, risque d'affecter la crédibilité du modèle mais surtout d'être préjudiciable pour le maintien des compétences du personnel formé à l'approche holistique et intégrée. En effet, 61 % seulement des CTP fonctionnelles sont équipées en matériel de cuisine et 41 % en matériel d'infirmier⁽⁴⁰⁾.

EVALUATION DE SYNTHÈSE

Au niveau des infrastructures, beaucoup d'efforts sont nécessaires pour réduire les écarts. Tous les milieux accueillant de jeunes enfants doivent prioritairement avoir un accès à de l'eau potable et à des latrines pour être des milieux de vie non dommageables pour la santé. Ensuite, dans le cadre du plan d'action visant à généraliser l'approche intégrée, tous les milieux doivent permettre de mener des

(39) C'est-à-dire les CTP construites suivant le 'modèle fonctionnel et symbolique' retenu par l'ANCTP. Les autres CTP en activité sont classées 'sous abri provisoire', et peuvent soit disposer d'un local construit 'en dur' soit dépendre d'un abri provisoire.

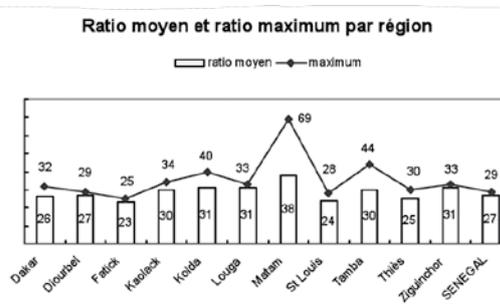
(40) ANCTP, Répertoire d'indicateurs du PNCTP, 2007.

activités sanitaires et de supplémentation nutritionnelle, et donc disposer d'un espace et de matériel de cuisine.

3.5.2. Les conditions d'apprentissage des enfants

Malgré l'effort soutenu de l'Etat pour la construction de CTP, l'offre d'éducation est encore faible et le ratio moyen élèves/section est élevé. Ce ratio a fluctué depuis 2000. Supérieur en 2005 par rapport à 2000, il s'est infléchi en 2006⁽⁴¹⁾ où il était de 27 élèves par section, tous secteurs confondus pour le groupe d'âge de 3-6 ans. Il était supérieur dans le secteur public (29), par rapport au secteur privé (27) et au communautaire (24)(Graphique 6). Dans la région de Matam, le ratio moyen était très supérieur alors que c'est la région où la densité de service est la plus faible du Sénégal (Graphiques 2). L'observation est également valable pour celles de Kaolack et de Kolda. On constate ici également que les conditions offertes dans les CTP semblent plus favorables, bien que les indicateurs disponibles ne soient pas strictement comparables. En effet, en 2007, le ratio moyen est calculé par animateur polyvalent et non par section : il est de 18 en milieu urbain et de 20 en milieu rural, à quoi il faut ajouter le taux d'encadrement des mères-assistantes qui est en moyenne de 33 enfants⁽⁴²⁾.

Graphique 6 • Ratio moyen et ratio maximum par région



Source : ME/DPRE, Rapport national sur la situation de l'Education 2006

On ne peut que noter les efforts relatifs au matériel mais les résultats sont inégaux. Parmi les CTP⁽⁴³⁾, les données indiquent que 37 % des cases sont entièrement équipées en matériel et jeux multimédia et 96 % en bibliothèques. En 2007, 36 % des 338 cases construites et sous abris provisoires sont dotées entièrement de matériel de plein air (balançoires, tobog-

(41) ME/DPRE, Situation des indicateurs de l'éducation 2000-2005 et ME/DPRE, Rapport national sur la situation de l'Education 2006.

(42) ANCTP, Répertoire d'indicateurs du PNCTP, 2007.

(43) ANCTP, Répertoire d'indicateurs du PNCTP, 2007.

gan, etc.) et 79 % en mobilier intérieur⁽⁴⁴⁾. Par contre les écoles maternelles publiques, les centres communautaires sont pauvres en équipement⁽⁴⁵⁾, tandis que le privé catholique est relativement mieux doté mais on ne dispose pas d'information systématique concernant ces structures.

Dans la plupart des classes visitées, le mobilier est adapté ; l'organisation matérielle structure l'espace en coins de vie et offre la possibilité de faire évoluer les enfants en petits groupes. L'ANCTP a acquis en partenariat avec les Editions Nathan un important lot de matériel pédagogique (activités perceptives, logico-mathématiques). Ce matériel est destiné à l'ensemble des structures de la petite enfance mais pour l'instant, 7 régions sur 11 ont pu bénéficier de cette dotation. Il est complété par un matériel de fabrication locale que les chargés de la revue ont pu observer dans un centre communautaire et une CTP.

Les inégalités dans la dotation du matériel et de l'équipement sont à prendre en compte et doivent être corrigées dans la mesure où leur rôle est très important dans la qualité des apprentissages et en particulier quand l'éducation doit apporter d'autres ressources que celles disponibles dans le milieu de vie des enfants⁽⁴⁶⁾. Ces inégalités sont renforcées par des inégalités de ratio élève/section entre les différents types de structures et selon les régions, les régions à dominante rurale étant les moins bien loties⁽⁴⁷⁾.

EVALUATION DE SYNTHÈSE

Dans l'ordre des priorités à long terme, il faut définir un taux d'encadrement acceptable en fonction des locaux et de la demande d'éducation. Un taux d'encadrement de 20 enfants par enseignant appliqué dans les CTP est une référence de qualité. Il faut également systématiser l'équipement des structures

(44) ANCTP, 2007 ibidem

(45) Ndao M, Sylla M Gaye L : Etude de base dans le cadre de la revue de la PNDIPE au Sénégal. Rapport final. Octobre 2007.

(46) C'est le cas du centre communautaire de Thilène à Louga où le Groupe de Jeu est dans un état de dénuement total, ne possédant aucun matériel pour les activités ludiques : pas de mobilier, aucun jouet, seulement 07 poupées en chiffons pour un effectif de 62 enfants (dont 32 filles).

(47) Un exemple est celui de la case communautaire de NDOUNG, dans la communauté rurale de FISSEL où l'animateur polyvalent travaille avec ses élèves dans des conditions extrêmes de précarité : c'est une case qui fonctionne sous abris provisoire et pendant une période limitée de l'année étant donné le matériau de construction utilisé (les branches de mil ne résistent pas à la mauvaise saison), sans eau courante (l'eau du puits est saumâtre), aucun mobilier sinon des nattes et un matériel réduit à quelques ardoises. Seul, au milieu de ce décor désolant, un enseignant enthousiasmé et plein de bonne volonté.

en eau potable, l'installation de latrines fonctionnelles et la création de cantines, et cela en priorité dans les zones rurales.

L'allocation de matériel aux structures devrait être décidée en évitant que se produise une concentration de moyens sur certaines structures et une carence prononcée dans d'autres. Les structures dont les conditions sont défavorables en terme d'infrastructure et/ou de ratio dans l'encadrement des enfants pourraient, par exemple, être prioritaires pour recevoir un matériel plus important et adapté, et permettre ainsi aux enseignants de concevoir malgré tout des expériences éducatives de qualité au sein de leurs structures. Cette allocation pourrait relever de la responsabilité des coordinateurs et des points focaux ou des CODEPE (cf. plus bas).

Enfin, il faudra examiner comment dynamiser la confection locale du matériel didactique afin d'en réduire le coût, et de poursuivre la réhabilitation du jouet africain dans les écoles.

3.6. Adaptation de la formation et harmonisation des conditions de travail du personnel

3.6.1. La pédagogie

Dans le cadre du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF), le Sénégal a entrepris la réforme du curriculum fondé sur l'entrée par les compétences⁽⁴⁸⁾. Le curriculum a permis de préciser les profils de formation, de déterminer les nouvelles habiletés à développer, les valeurs culturelles à promouvoir pour l'éducation et la protection de la petite enfance. Des outils méthodologiques ont été développés, il s'agit des livrets de compétences et des guides pédagogiques pour la petite section et la moyenne section. Ils n'ont cependant pas pris en considération la nouvelle approche holistique.

Depuis 2006, l'approche holistique et intégrée relative aux différents besoins de l'enfant consiste dans un décloisonnement de l'éducation préscolaire classique, avec l'intégration d'objectifs habituellement réservés au secteur de la santé et une méthodologie communautaire éloignée des traditions pédagogiques de l'enseignement. Cette nouvelle approche nécessite des compétences complexes et variées de la part du personnel, non seulement par rapport à l'accueil et l'éducation des jeunes enfants mais également par rapport à la mobilisation des parents et des communautés.

(48) Ministère de l'Éducation. Lettre de politique sectorielle, Dakar, 2005.

L'utilisation des langues nationales est préconisée par une démarche progressive allant d'un apprentissage et d'une consolidation de la langue maternelle en petite section et moyenne section avant de passer au français qui est l'ultime étape et qui assure la transition vers l'élémentaire. Elle est concrétisée dans les activités culturelles (contes par exemple) dans les structures communautaires. Cependant, le français reste le médium d'enseignement le plus utilisé⁽⁴⁹⁾ et une difficulté tient au fait que les enseignants ne sont pas formés dans les langues nationales au niveau des EFI⁽⁵⁰⁾. La question de la langue maternelle se pose également par rapport à l'arabe dans les écoles franco-arabes mais les chargés de la revue n'ont pas eu l'occasion de l'approfondir.

Aussi, malgré les instructions officielles demandant l'utilisation de la langue nationale comme médium d'enseignement en Petite et Moyenne section, la plupart des structures privées, du fait d'une soit disant demande des parents s'accrochent au français

L'équipe des chargés de la revue constate que sur le terrain, les enseignants affirment rencontrer des difficultés quant à l'application de l'approche holistique et intégrée. Il y a donc lieu de réajuster la formation. La formation initiale fait acquérir les compétences de base, la question du temps alloué à cette formation reste cruciale. Dans les écoles maternelles publiques et privées, la forme la plus courante de participation de la communauté se fait par le biais des associations de parents mais leurs interventions sont limitées et ne concernent pas la gestion et le fonctionnement des structures, ce qui perd en pertinence pour l'approche holistique⁽⁵¹⁾.

La question de la langue d'enseignement a été abordée sur le terrain. Dans les classes visitées, les enseignants font état d'une demande intense, de la part des parents, d'un passage assez rapide au français ou à l'arabe, le français au titre de préparation à l'école élémentaire, et l'arabe comme voie vers l'éducation morale par la lecture du coran.

Enfin, il manque actuellement un curriculum pour la tranche d'âge de zéro à 3 ans et pour les enfants à besoins spéciaux⁽⁵²⁾. D'une manière générale, il existe

(49) DPRE 2006 p. 20 : 82 % français, 11 % arabe 7 % langue nationale.

(50) Ibidem.

(51) Ndao M., Sylla M. Gaye L. : Etude de base dans le cadre de la revue de la PNDIPE au Sénégal. Rapport final. Octobre 2007.

(52) La présence d'enfants en prison est une question qui a été soulevée et qui mériterait une clarification quant aux possibilités de les identifier, leur âge et la durée de leur em-

un trop petit nombre de structures spécialisées, et l'éducation intégratrice est à l'état embryonnaire au Sénégal. Un organe de réflexion a été mis sur pied dans le cadre du PDEF pour définir et mettre en œuvre une politique dynamique et cohérente qui accorderait une attention particulière à ces enfants. Une approche holistique et inclusive intégrant les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux serait une solution novatrice capable de pallier la pénurie des structures et de garantir la scolarisation universelle. Cependant deux facteurs en limitent sévèrement l'application : l'absence de formation spécifique du personnel et l'inadaptation des infrastructures pour un accès aux enfants porteurs de handicaps.

EVALUATION DE SYNTHÈSE

Un réajustement régulier de l'adéquation de la formation aux exigences et aux réalités du PNDIPE est nécessaire au niveau du ME. Par ailleurs, il faut envisager un curriculum de formation spécifique pour les soins éducatifs des enfants de moins de trois ans et pour les enfants porteurs de handicaps. Il faut en outre que la question de l'utilisation des langues maternelles, française et arabe soit analysée de manière approfondie et que les résultats se prolongent au niveau de la formation du personnel.

3.6.2. La formation et le statut du personnel du secteur de DIPE

Paradoxalement, alors que l'approche holistique et intégrée de l'éducation du jeune enfant exige des compétences supplémentaires et diversifiées par rapport à celles de l'éducation préscolaire, son introduction a pris place alors que la durée de la formation des enseignants du préscolaire et sa spécificité avaient été diminuées.

Pour bénéficier d'une formation spécifique au secteur, les candidats doivent avoir le BFEM, le BAC ou tout autre diplôme équivalent ou supérieur et sont sélectionnés par voie de concours. La durée de la formation était d'un an pour les titulaires du bac et de quatre ans pour les titulaires du BFEM. Cette formation se donnait à l'ancienne Ecole Nationale des Educateurs Préscolaires (ENEP⁽⁵³⁾), structure rempla-

prisonnement.

(53) L'ENEP créée en 1978 formait uniquement le personnel de l'éducation préscolaire à travers trois filières : l'une destinée à la formation des conseillers préscolaires, les deux autres consacrées à la formation des éducateurs préscolaires (niveaux BEFM et BAC). Tandis que les EFI dispensent une formation dite Polyvalente et qui s'adresse à la fois aux personnels de l'éducation préscolaire et de l'élémentaire.

cée plus récemment par les Ecoles de Formation des Instituteurs (EFI). Les éducateurs préscolaires exercent dans les écoles maternelles publiques, les jardins d'enfants et certaines garderies privés. Ce sont des fonctionnaires de l'enseignement, groupés dans un cadre unique composé de 14 corps. Ils ont un plan de carrière similaire à celui des enseignants de l'élémentaire et évoluent dans les mêmes grilles de salaire.

Une 'formation polyvalente a été organisée en réponse aux coûts élevés de la formation et au manque crucial d'enseignants qualifiés : elle est dispensée dans les Ecoles de Formation des Instituteurs (EFI). La formation de '*volontaires de l'éducation*' est née de la volonté des autorités scolaires de promouvoir une formation fondée sur une vision systémique qui propose un processus unifié regroupant à la fois les enseignants de l'éducation préscolaire et ceux de l'élémentaire. Elle est perçue par certains enseignants comme une perte des acquis. Les '*volontaires de l'éducation*' sont recrutés sur la base du BFEM ou de tout autre diplôme équivalent ou supérieur⁽⁵⁴⁾ et reçoivent une formation polyvalente de six mois seulement. A la fin de leur formation, les volontaires signent un engagement à servir pendant deux ans dans une IDE d'affectation. Cet engagement est renouvelable une seule fois. Comme 90% des diplômés des EFI partent enseigner dans les écoles élémentaires,⁽⁵⁵⁾ cette réforme a entraîné des problèmes de recrutement pour le préscolaire. Les volontaires exercent dans les écoles élémentaires, les écoles maternelles, les CTP et dans une moindre mesure, dans les centres communautaires. Leur salaire est inférieur à celui des éducateurs préscolaires. Après 4 ans d'ancienneté, ils peuvent être recrutés en tant que 'maîtres contractuels' et signent un contrat avec le Ministère de la fonction publique, du travail, de l'emploi et des organisations professionnelles. Les volontaires de l'éducation, les maîtres contractuels et les professeurs vacataires constituent ce qu'on appelle *les corps émergents*, voie obligée pour entrer dans la fonction publique sénégalaise.

L'unique formation centrée sur les objectifs de la PNDIPE et l'approche holistique de la petite enfance est dispensée par l'ANCTP et depuis peu dans des classes spéciales de quatre EFI⁽⁵⁶⁾. Elle est accessible

(54) Ils subissent un test de sélection comprenant une partie écrite (dissertation française ou arabe du niveau de la classe de 3e secondaire) et une partie pratique (entretien de confirmation avec le jury).

(55) Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et Agence Nationale de la Case des Tout-Petits (ANCTP). (2004) Etude pour l'amélioration de l'environnement de la petite enfance en République du Sénégal. Rapport principal.

(56) Formation organisée dans quatre EFI sur onze : Thiès, Kolda, Saint Louis et Dakar.

aux '*animateurs polyvalents*' occupés dans les CTP et recrutés sur la base du BFEM. Les animateurs polyvalents sont formés pendant deux mois par l'ANCTP. Ils ne sont pas salariés mais perçoivent des indemnités de niveau variable selon les structures. Grâce à la politique de formation que l'ANCTP développe depuis peu, un grand nombre d'entre eux ont bénéficié d'une formation de volontaire de la petite enfance d'une durée de six mois (dont un mois de stage) dans des classes spéciales qui leur sont destinées dans les EFI. L'accès à un statut professionnel plus favorable leur est ainsi ouvert⁽⁵⁷⁾.

Le personnel des centres communautaires tout comme les 'mères assistantes' qui assurent l'encadrement et l'appui au déroulement des activités dans les structures ORT ont un niveau académique faible (CEPE⁽⁵⁸⁾ et dans de rares cas BFEM) mais certaines ONG organisent une formation. Il perçoit des indemnités variables selon la structure.

Deux types de professionnels de niveau de formation supérieure sont actifs sur le terrain dans le cadre de structures de coordination. Ils relèvent à la fois du Ministère de l'Education et de l'ANCTP. Les 'coordonnateurs' régionaux et départementaux relèvent des services déconcentrés du ministère de l'éducation (Inspection d'Académie, Inspection Départementale de l'Education - IDE). Les 11 coordinateurs régionaux sont des inspecteurs de l'éducation préscolaire dont les droits et privilèges sont identiques à ceux de l'enseignement élémentaire. Ils sont en situation de détachement⁽⁵⁹⁾ et reçoivent un salaire payé par l'ANCTP qui leur accorde un appui en logistique (véhicule, chauffeur, dotation en carburant). Formés pendant deux ans à la FASTEF (niveau bac + 6 ans), ils sont nommés coordonnateurs des antennes régionales de l'ANCTP et assurent la supervision pédagogique des structures de DIPE d'une part, de la formation et de l'encadrement des personnels d'autre part. Ils assurent également le suivi et l'encadrement des comités de gestion des CTP et peuvent jouer un rôle dans la création de structures dans le secteur communautaire⁽⁶⁰⁾.

(57) A conditions qu'il remplissent des conditions d'âge.

(58) Le Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires sanctionne la fin des études du niveau élémentaire.

(59) Ils ne sont plus payés par la fonction publique mais conservent les avantages quant à leur avancement dans leur corps d'origine.

(60) Le Décret 2006-768 définit une compétence par rapport aux structures publiques et communautaires, toutefois, en accord avec le Programme de Renforcement des Structures de Développement Intégré de la Petite Enfance (PNRS/DIPE) les écoles maternelles et garderies privées bénéficient également d'un dispositif spécifique d'appui.

Les coordonnateurs sont appuyés au niveau départemental par des inspecteurs de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement élémentaire, des éducateurs ou des instituteurs appelés '*points focaux*'. Ils sont désignés par l'IDE. Enfin, au niveau des départements, un 'collectif départemental des encadreurs de la petite enfance' (CODEPE) comprenant six membres renforce les actions de suivi et d'encadrement rapproché au niveau local. L'ANCTP, accorde une indemnité aux coordonnateurs départementaux ainsi qu'aux membres des CODEPE⁽⁶¹⁾.

Ainsi, les niveaux de qualification et de formation et le statut de travail sont plus favorables aux personnels dans les écoles maternelles publiques et privées catholiques, et les plus défavorables, quoique très inégalement, dans les centres communautaires. Selon les statistiques de la DPRE, 89,5% des enseignants du public possèdent le niveau académique BFEM contre 56,5% pour le communautaire mais encore, 97,1% des enseignants du public disposent d'un diplôme professionnel. En revanche, au niveau du communautaire, le personnel titulaire d'un diplôme professionnel requis est rare et localisé dans les régions de Dakar, Thiès et St Louis ; dans les autres régions aucun ne possède un diplôme professionnel.

Le personnel des centres communautaires visités constitue les parents pauvres du système, les salaires sont établis sur la base des contributions des parents, sans subvention publique et sont de quatre à dix fois inférieurs à ceux des volontaires de l'éducation. Dans les centres communautaires installés dans des régions où les populations ont des revenus faibles et vivent dans l'indigence, l'irrégularité des indemnités précarise les conditions de travail, fragilise la fonction. Les disparités de rémunération créent des frustrations et soulèvent la délicate question de la fidélisation du personnel du secteur communautaire. Pour pallier cela, l'ANCTP a adopté des mesures correctives dans des CTP qui satisfont manifestement le personnel concerné.

3.6.3. La formation permanente

Dans les écoles maternelles publiques et privées, une formation continue du personnel est organisée dans les cellules d'animation pédagogique au niveau des IDEN à raison de 4 heures par mois. La cellule regroupe plusieurs écoles et dans son mode de gestion jouit d'une certaine autonomie. Pour l'essentiel, les thèmes de ces rencontres s'articulent autour de la didactique de l'éducation préscolaire. Par ailleurs, tout le personnel, enseignant et cadres, a reçu une formation courte à l'approche holistique en 2003 mais l'a peu mise en pratique depuis, à la fois pour des raisons

(61) Sources : un responsable de l'ANCTP, 2007.

liées à la brièveté de la formation, pour des raisons de culture professionnelle et d'inadéquation de l'équipement mais également parce que le curriculum n'a pas été réadapté⁽⁶²⁾.

La formation continue des animateurs polyvalents des CTP est plus diversifiée : renforcement de capacités une fois par an, mais encore un encadrement rapproché, un suivi régulier et une supervision assurés par les coordonnateurs dans les IDEN et les membres du CODEPE lors de journées pédagogiques. Des outils pédagogiques sont mis à leur disposition par l'ANCTP : guide de l'animateur, guide de gestion communautaire, document de santé-nutrition, manuel informatique, etc. Une formation des comités de gestion communautaire ainsi que des mères-assistantes a également été dispensée par l'ANCTP.⁽⁶³⁾

La formation continue du personnel des centres communautaires se résume à quelques actions ponctuelles menées souvent sur initiative du coordonnateur. Le manque de moyens logistiques et humains dans les IDEN affecte la qualité de l'encadrement.

Force est de constater l'importance des efforts déployés par l'ANCTP qui fait naître beaucoup d'espoir dans les structures. On remarque néanmoins une intégration insuffisante entre les dispositifs de formation continue liés au ME et à l'ANCTP. Sur le terrain, l'action des coordonnateurs et des points focaux se déroule au bénéfice de tous les types de structures.

Il reste des obstacles à lever pour instaurer une formation continue de qualité. Ces obstacles concernent la prise en compte des besoins des enseignants, l'accessibilité de la formation, les ressources humaines et financières. La formation continue de qualité doit cibler en priorité les enseignants des zones rurales, qui vivent l'exclusion.

EVALUATION DE SYNTHÈSE

Il faut relever le niveau académique du personnel des centres communautaires (niveau BFEM au moins) et inscrire leur formation initiale dans une durée raisonnable. Il est également nécessaire de renforcer et généraliser l'organisation des classes spéciales pour le préscolaire à l'ensemble des EFI, ce qui permettra de recentrer la formation autour de la vision globale de l'enfant et des véritables enjeux de la protection et de l'éducation de la petite enfance. Enfin, il est nécessaire de concevoir un profil de formation à

(62) Source : visite sur le terrain.

(63) Exposé du 20 octobre 2007, Mme NDèye Khady Diop MBAYE, Directrice Générale de l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits.

l'intention des personnels qui exercent dans les crèches, de même que les personnels de l'éducation intégratrice.

3.7. Adaptation du cadre réglementaire

La réglementation concernant le préscolaire est ancienne⁽⁶⁴⁾ et n'est plus adaptée à la diversité des structures qui se sont développées au fil des années. Elle n'a pas été revue depuis le lancement de la nouvelle politique DIPE. On constate de ce fait une confusion auprès des acteurs impliqués dans l'organisation des différents services préscolaires, quant à leur place dans l'ensemble des structures. Cette confusion a une influence négative directe sur la pertinence et la qualité des informations statistiques qui remontent vers le niveau central. Cette situation ne fait qu'accentuer la faiblesse de la base de données actuellement disponible concernant le niveau préscolaire.

EVALUATION DE SYNTHÈSE

Il faut procéder le plus vite possible à une clarification conceptuelle des différents services afin de pouvoir construire une base d'information meilleure et arriver ainsi à une gestion du secteur plus efficace. Mais au-delà de cette clarification conceptuelle, il s'agit avant tout de mettre à jour le cadre réglementaire concernant l'ouverture, l'enregistrement, éventuellement la reconnaissance, et plus généralement les normes de fonctionnement pour chacune des structures.

En outre, le cadre légal actuel n'est pas adapté aux réalités. Les centres communautaires (hors CTP) ne sont pas inclus dans la réglementation existante, de même pour les services de crèche offerts aux enfants de 0 à 2 ans. Selon les informations obtenues sur le terrain, les quelques crèches existantes ne connaissent pas leur ministère de tutelle actuel et semblent opérer dans un véritable vide juridique. Pour les revueurs, la conception du DIPE est parfaitement adaptée aux crèches et ils suggèrent de les inclure dans ce nouveau cadre légal.

Il est nécessaire également de revoir plus spécialement le cadre réglementaire pour l'autorisation et la reconnaissance des écoles maternelles et garderies privées. Comme signalé déjà ce secteur continue à

(64) Les responsables avec lesquels les revueurs se sont entretenus font généralement référence à La loi 75-70 du 27 juin 1975 relative à l'éducation préscolaire qui liste les différents types d'établissement et dont les articles 2 et 3 qui définissent les différents types d'établissements, ont été remplacés par la loi 78-42 du 6 juillet 1978.

croître très rapidement et est appelé à se développer à l'avenir. Néanmoins la mauvaise qualité de beaucoup de ses structures et surtout de celles qui servent les populations les plus démunies pose un problème sérieux. C'est pourquoi il y a lieu de revoir les normes et les réglementations existantes dans le but de pouvoir mieux encadrer ce secteur et garantir le minimum de qualité indispensable pour les enfants qui le fréquentent. Cette révision devrait inclure un examen des conditions dans lesquelles les subventions aux structures privées sont actuellement accordées, afin d'assurer une plus grande équité dans l'utilisation des fonds publiques. Pour cela les mêmes critères pourraient être appliqués que ceux proposés dans la lettre de politique générale pour les subventions aux écoles élémentaires, à savoir que les subventions seraient liées à l'accueil des enfants des familles défavorisées⁽⁶⁵⁾.

3.8. Renforcement de la coordination

La description du champ de développement de la petite enfance faite plus haut (section 1.1) donne une idée de la fragmentation de l'offre préscolaire en termes de multiplicité des acteurs qui interviennent, de différences d'approche et de qualité qu'on y trouve et finalement de disparités qui en résultent quant à la distribution des structures sur le territoire. Cette fragmentation pose un défi de coordination et de rééquilibrage que la nouvelle politique DIPE vise à relever en implantant massivement des CTP dans les zones défavorisées et en diffusant graduellement l'approche intégrée à toutes les structures du sous-secteur du préscolaire. En même temps, cette nouvelle politique, parce qu'elle se veut intégrée, rend ce défi plus complexe en appelant à une mobilisation des différentes instances concernées par les besoins de la petite enfance et par conséquent à une coordination toujours difficile entre différents secteurs.

3.8.1. Coordination au niveau central

La coordination à l'intérieur du secteur de l'éducation n'est actuellement pas satisfaisante. Depuis l'alternance politique de l'an 2000, le cadre institutionnel, pour mettre en œuvre la nouvelle politique DIPE, est passé par une série de changements qui ont abouti en 2004 à la création de l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits (ANCTP) directement rattachée à la Présidence de la République. Puis par le décret n° 768 du 31 juillet 2006 le mandat de l'agence a été élargi à

(65) Voir : Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Education et de la Formation, Août 2006, p.3.

toutes les structures de la petite enfance, publiques et communautaires⁽⁶⁶⁾. Néanmoins malgré ce transfert de toutes les responsabilités d'organisation, de gestion et de contrôle pour l'ensemble des structures préscolaires à l'ANCTP, la Direction de l'Éducation Préscolaire (DEPS) au Ministère de l'éducation a été maintenue et cela sans que ses missions et tâches aient été redéfinies par rapport à celles confiées à l'Agence. Comme l'équipe des chargés de la revue a pu le constater, cette dualité dans la structure institutionnelle et les conflits de compétence qui en résultent, créent des tensions à tous les niveaux et sont source de gaspillage d'énergie et de ressources. D'ailleurs l'expérience a montré qu'une première condition pour réussir la mise en œuvre d'une politique de développement intégré, dans un secteur aussi complexe que celui de la petite enfance, est d'établir une unité de direction et de pilotage. Comme dans le cas du Sénégal cette direction a été confiée à l'ANCTP, le maintien d'une autre Direction au Ministère de l'éducation mérite d'être remise en question, ce qui ne signifie pas que certaines fonctions précises ne pourront (et ne devront) plus être assurées par les services du Ministère. D'ailleurs, le besoin de clarifier la situation va au-delà du chevauchement des missions confiées à l'ANCTP et à la DEPS. Des clarifications doivent également être apportées pour des fonctions plus techniques et en particulier concernant la distribution des tâches entre ANCTP et Ministère en matière de gestion du personnel, de planification, de collecte et de gestion de données statistiques.

Au niveau intersectoriel, deux mécanismes importants ont été mis en place pour assurer la coordination intersectorielle et l'harmonisation des actions des différents secteurs en faveur de la petite enfance. Le premier est le Conseil de Surveillance de l'ANCTP, dans lequel siègent 13 différents ministères concernés par le DIPE. Le second est la signature de protocoles d'accord avec les différents ministères et partenaires. Ces accords stipulent de manière détaillée les responsabilités des deux signataires et les modalités de leur coopération. Une série d'accords ont déjà été signés (entre autres un protocole important avec le Ministère de la Santé) tandis que d'autres restent encore à signer (entre autres avec le Ministère de la Famille).

Ces deux mécanismes de coordination intersectorielle sont pertinents et ont commencé à porter leurs fruits (entre autres en ce qui concerne la coordination avec le Ministère de la Santé). Mais ils se situent au niveau des orientations générales et seront sans doute insuffisants pour obtenir une harmonisation réelle dans la

(66) Selon l'article 2 du décret n° 768, l'ANCTP est chargée « de programmer, de réaliser, d'équiper, de réhabiliter et d'assurer le fonctionnement et le suivi-évaluation de toutes les structures publiques et communautaires de prise en charge de la petite enfance ».

préparation et la mise en œuvre des plans et programmes annuels des différents secteurs concernés.

Pour assurer la coordination avec les autres acteurs et avec les partenaires au développement, deux types de structures ont été prévues qui sont : le Réseau National des Acteurs de la Petite Enfance et le Comité Consultatif des Partenaires de la Petite Enfance. À condition qu'elles fonctionnent correctement et régulièrement, ces deux structures, telles qu'elles sont présentées dans la Politique Nationale de DIPE, semblent adéquates pour assurer une bonne concertation et, dans le cas des partenaires au développement, une harmonisation des interventions techniques et financières.

3.8.2. Au niveau régional et départemental

Malgré le manque de clarté dans la distribution des tâches entre l'Agence et le Ministère de l'éducation, la coordination entre leurs services déconcentrés ainsi que la coordination avec les services des autres ministères, les collectivités locales et les ONG, a paru être bien assurée par les Coordonnateurs régionaux et les Points focaux départementaux dans les différentes régions et départements visités.

Il semble bien qu'une réelle dynamique de coopération en faveur du développement de la petite enfance ait été déclenchée avec le lancement de la nouvelle politique intégrée. Le principal défi sera de maintenir et de renforcer cette dynamique dans le temps. Par ailleurs, en considérant l'élargissement du mandat de l'ANCTP à l'ensemble des structures préscolaires et la croissance rapide de ces mêmes structures, un renforcement du personnel de l'Agence sera très vite nécessaire au niveau déconcentré (comme au niveau central) afin de pouvoir assurer efficacement le suivi et la coordination des différentes activités.

3.8.3. Au niveau local

Dans tous les sites visités, l'implication des communautés locales dans la mise en place des structures DIPE a été impressionnante. En contrepartie, cette implication est accompagnée par des attentes très fortes d'appui et d'aide de l'État, en particulier la prise en charge publique des dépenses en personnel et de fonctionnement des différentes structures y compris des centres communautaires, comme cela est explicitement prévu dans la Lettre de Politique Générale⁽⁶⁷⁾.

(67) Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Éducation et de la Formation, Août 2006, p.2 : « Les stratégies de développement reposeront sur une prise en charge publique (personnel et fonctionnement) en ce qui concerne les

Pour le niveau central, il s'agira de répondre efficacement à cette attente afin de ne pas briser l'élan qui a été créé (voir section sur la mobilisation des ressources financières).

La coordination avec les services des autres secteurs et principalement avec les Centres et Postes de santé, qui est capitale pour la réussite de l'approche intégrée, semble plutôt bien fonctionner dans la plupart des structures visitées. Mais une interaction plus active se heurte à la charge considérable qui pèse déjà sur le personnel de santé. De là l'importance que leurs visites aux structures de la petite enfance soient inscrites formellement dans les plans de travail des Centres et Postes de santé.

EVALUATION DE SYNTHÈSE

Pour le niveau national, il est proposé de procéder, en consultation directe avec les deux parties concernées, à un examen systématique de l'ensemble des fonctions qui relèvent de l'Agence et celles qui relèvent du Ministère, dans le but de définir clairement (i) les responsabilités précises des deux organisations en ce qui concerne les différentes fonctions de gestion qui doivent être assurées pour le sous-secteur DIPE, et (ii) la manière dont se fera la coordination entre les deux pour chaque fonction. Pour ce qui est de la mise en place d'une direction unique sous l'égide de l'ANCTP, l'examen proposé devrait aider à définir les meilleures conditions dans lesquelles pourront se faire les restructurations nécessaires à cet effet au Ministère, y compris en ce qui concerne le redéploiement du personnel de la DEPS (soit au sein du Ministère soit par un transfert, total ou partiel à l'Agence).

Il est en outre proposé de faire porter l'examen non seulement sur les fonctions, mais aussi sur les ressources humaines nécessaires pour les remplir d'une façon efficace. Actuellement l'ANCTP travaille avec un personnel extrêmement limité. L'Agence est composée de cinq unités aux missions très larges : gestion administrative et financière ; santé, nutrition et environnement ; gestion communautaire et mobilisation sociale ; formation et innovation ; études, planification et suivi-évaluation. Or le personnel de chacune de ces unités est limité à seulement une ou deux personnes. Ce nombre paraît totalement disproportionné par rapport à l'ensemble des tâches que l'Agence doit prendre en charge depuis le décret de 2006 et il est clair qu'un renforcement de ses ressources humaines s'impose.

Au niveau intersectoriel il est proposé de compléter le Conseil de Surveillance de l'ANCTP par la mise en place d'un mécanisme de coordination au niveau

écoles maternelles publiques et communautaires, pour les garderies communautaires et cases des tout-petits ».

technique. Un tel mécanisme pourrait prendre la forme d'un Comité Technique Intersectoriel, composé des représentants des services de planification des différents ministères concernés par le DIPE et animé par l'Unité des études, de la planification et du suivi-évaluation de ANCTP.

Au niveau régional et départemental il est proposé de renforcer les capacités des coordinations DPE et de les consolider. Il est important que les mécanismes de coordination adoptés au niveau central, soient reproduits. L'Inspection d'académie / départementale, les structures sanitaires, communautaires et les collectivités locales doivent se retrouver dans un cadre de concertation dont le leadership sera assuré par la coordination DPE.

3.9. Renforcement de la planification

L'équipe de revueurs a pu constater que la nouvelle politique de DIPE a été bien diffusée et qu'elle a été très bien accueillie par les communautés locales, ce qui est un atout majeur pour bien avancer. Et ces acquis ne semblent pas indépendants de l'implication personnelle forte du Président de la République dans cette réforme.

En même temps il s'agit d'une politique ambitieuse qui demandera des efforts de mise en œuvre soutenus et bien organisés. Certains problèmes de coordination qui se posent quant au bon fonctionnement du cadre institutionnel et partenarial ont déjà été abordés dans la section précédente. Sur le plan technique, la réussite de cette politique dépendra en premier lieu de la mise en place d'un système de planification et de suivi efficace, qui fait actuellement encore défaut. L'organigramme de l'ANCTP comprend bien une Unité des études, de la planification et du suivi-évaluation, mais le responsable de cette Unité ne dispose pour le moment d'aucun personnel spécialisé en planification, capable de l'assister dans ses fonctions techniques, ni d'une base de données appropriées. Sans doute est-il supposé faire appel aux services de la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE) du Ministère de l'éducation pour lui fournir l'information nécessaire et pour réaliser les différents travaux de planification. Mais, comme signalé plus haut, en l'absence d'une distribution claire et réaliste des rôles entre les services techniques des deux organisations, cette coopération risque de se faire difficilement. Cela d'autant plus que les informations spécifiques à l'approche holistique sont plus larges que celles relatives à l'éducation et que par ailleurs la

DPRE est déjà lourdement sollicitée pour une multitude d'autres tâches par le Ministère.

Du point de vue de la planification, deux questions majeures mériteraient d'être traitées avec une certaine urgence.

3.9.1. L'objectif d'expansion rapide à moyen terme

La première question a trait à l'objectif d'expansion rapide des services DIPE à moyen terme (cf. section 1). Il s'agit d'analyser d'une manière pratique comment l'objectif d'un taux de préscolarisation brut de 20% pour les enfants de 3 à 6 ans peut être atteint en 2010. Certes, ce taux a augmenté considérablement durant les dernières années, puisqu'il est passé de 2,2% en 2000 à 7,7% en 2006. Néanmoins le rythme de croissance des effectifs reste bien en deçà de ce qui était attendu, puisque le taux intermédiaire prévu pour 2007 était fixé à 12%.

3.9.2. La priorité à donner aux milieux défavorisés

La deuxième question concerne la priorité à donner aux enfants de milieux défavorisés (cf. section 1). Actuellement la logique qui est suivie pour le développement de la petite enfance et plus spécialement pour l'implantation des CTP est une logique de la demande. Les demandes émanent des communautés locales, elles sont vérifiées et enregistrées au niveau décentralisé puis transmises au niveau central pour action. Si cette logique n'est pas corrigée, l'implantation des CTP risque de ne pas bénéficier assez aux communautés les plus pauvres, qui sont d'autant plus défavorisées qu'elles ne bénéficient que très peu ou pas du tout de l'offre des structures privées. En effet, dans le secteur privé, les services sont créés en fonction de la demande solvable et en fonction d'objectifs particuliers relatifs à l'éducation (place de la religion). Et la logique privée est appelée à se renforcer par l'option de libéralisation de la politique éducative nationale depuis 1994.

Par ailleurs, il faut rester attentif au fait que les critères d'agrément actuels pour les CTP risquent de renforcer les déséquilibres au niveau des zones défavorisées. Ces critères concernent les autres équipements et infrastructures qui doivent préexister à la création de nouvelles structures de DIPE en vue de l'intégration des activités⁽⁶⁸⁾. Or il n'est pas rare de constater que

(68) Guide de gestion communautaire, ANCTP, 2007. Les infrastructures suivantes sont indispensables pour l'acceptation d'un dossier : adduction d'eau, forage, puits ; infrastruc-

ture collective sont moins développées dans les zones économiquement les plus défavorisées⁽⁶⁹⁾. Ces exigences peuvent entraîner un effet de domino pour finalement, exclure les zones sous-équipées des zones prioritaires pour le DIPE et accroître la concentration de la précarité.

EVALUATION DE SYNTHÈSE

Pour ce qui est de l'objectif d'expansion rapide des services DIPE à moyen terme, il faudra analyser en détails les raisons des décalages constatés entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé, afin de pouvoir identifier les goulots d'étranglement (problèmes de stimulation de la demande, problèmes de ressources, problèmes d'organisation de l'offre) puis réaliser une étude de faisabilité des objectifs affichés. Pareille étude devra permettre d'apprécier différentes options de mise en œuvre possibles en examinant à chaque fois les ressources physiques, humaines et financières nécessaires pour les réaliser. Enfin, une fois l'option la plus adéquate retenue, il conviendra de mettre en place rapidement un plan directeur d'extension à moyen terme avec de objectifs précis et réalistes, permettant de faire une planification et un monitoring annuels appropriés par la suite.

Afin de réaliser l'objectif d'une distribution équitable des services DIPE en faveur des populations démunies, il est recommandé d'adopter une approche ciblée d'implantation qui donne priorité aux communautés défavorisées tout en prévoyant une stimulation de la demande là où c'est nécessaire. Techniquement cela suppose : (i) la mise en place d'un sous-système d'information performant pour le sous-secteur de la petite enfance ; (ii) une classification des communautés locales selon le niveau de pauvreté⁽⁷⁰⁾ et les équipements préexistants ; (iii) la préparation d'une carte préscolaire même rudimentaire (comprenant toutes les structures publiques, privées et communautaires) comme instrument de décision concernant l'implantation future de nouvelles CTP⁽⁷¹⁾.

ture sanitaire (centre de santé, dispensaire, poste de santé ou case de santé) ; infrastructure éducative (école primaire/secondaire).

(69) MEF, Situation économique et sociale du Sénégal, 2005.

(70) En principe l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2005-2006 permet de construire un indice approprié pour opérer une classification de cette nature au niveau départemental (voir Ministère de l'Economie et des Finances, ANSD, Enquête de suivi de la Pauvreté au Sénégal, ESPS 2005-2006, Rapport National, Août 2007 p. 19). En l'absence de données précises au niveau des communes et des communautés rurales un système de classification plus approximatif en fonction de quelques critères simples pourrait suffire.

(71) Selon les informations obtenues à la DPRE une carte

3.10. Mobilisation des ressources financières

Depuis l'an 2000, le Sénégal a rejoint le groupe des 49 Pays les Moins Avancés (PMA). Avec un PIB par habitant qui reste en dessous de 1000 US\$, un taux d'analphabétisme de près de 60% et, 57% de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté⁽⁷²⁾, il est clair que pour la majorité des familles, la situation est très difficile sinon précaire.

En même temps, au cours des 13 dernières années et plus spécifiquement depuis la dévaluation de 1994, le pays a eu de bonnes performances économiques, puisque le taux de croissance économique a été de 5% en moyenne⁽⁷³⁾. Par ailleurs une bonne collecte des revenus par l'état, approchant 19% du PIB en 2006⁽⁷⁴⁾, a permis au gouvernement de maintenir une priorité pour le développement des différents services sociaux, et de mettre ainsi en oeuvre une Stratégie de Réduction de la Pauvreté, lancée en 2003 avec le soutien des partenaires techniques et financiers.

3.10.1. Evolution des dépenses publiques pour le secteur de l'éducation

Parmi les services sociaux, le secteur de l'éducation a bénéficié d'une très forte priorité, puisque sa part dans le budget total de l'État (fonctionnement et investissement) est passé de 19% en 2001 à 27% en 2006 (voir Tableau 3). Néanmoins cette forte croissance des ressources publiques consacrées à l'éducation est surtout le résultat d'une augmentation de la part du budget de fonctionnement qui est passé de 21% à 40% alors que la part du budget d'investissement a stagné ou même diminué de 7% à 5% au cours de la même période.

scolaire plus perfectionnée avec positionnement géographique précis de toutes les structures est en cours de préparation pour l'ensemble des niveaux d'éducation y compris du niveau pré scolaire. Mais cette carte ne sera pas disponible avant plusieurs années.

(72) Défini comme le pourcentage de la population vivant sur moins de 2400 calories par équivalent adulte par jour. Chiffre de 2002. Voir : DSRP II, Document de Stratégie pour le Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2006 – 2010, Octobre 2006, p. 8.

(73) World Bank, Senegal, Country Brief, September 2007.

(74) DRSP II, op. cit., p. 96.

Tableau 3 • Part des dépenses publiques consacrées à l'éducation, 2001-2006

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Part des dépenses publiques de fonctionnement consacrée à l'éducation	21,2%	25,9%	26,3%	30,8%	39,5%	40,0%
Part des dépenses publiques d'investissement consacrée à l'éducation	7%	8%	7%	7%	5%	5,5%
Part des dépenses publiques totales consacrée à l'éducation	19%	22%	20%	22%	29%	26,7%

Source : ME/ DPPE, Rapport Economique et financier 2006, pp. 104 -106.

A l'intérieur du secteur de l'éducation, l'enseignement primaire a été le niveau privilégié puisque sa part dans les dépenses publiques de fonctionnement consacrées à l'éducation n'a cessé de croître de 38% en 2001 jusqu'à 45% en 2006. Cette politique a permis d'obtenir une bonne élévation du taux de scolarisation brut dans le primaire qui s'est élevé de 70% en 2001 à 82,4% en 2006. Néanmoins la relative faiblesse du budget d'investissement commence à se faire sentir dans la mesure où l'on peut constater une relative stagnation de ce taux brut au cours des deux dernières années.⁽⁷⁵⁾

3.10.2. Evolution des dépenses publiques pour l'éducation préscolaire

En termes budgétaires, l'importance accordée au développement de la petite enfance a été variable selon les années comme le montre le tableau 4.

Tableau 4 • Part des dépenses publiques de fonctionnement pour l'éducation consacrée au préscolaire : 2001-2006

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Part des dépenses publiques de fonctionnement pour l'éducation consacrée au préscolaire	0,70%	1,00%	0,40%	1,00%	0,69%	0,70%

Source : ME/ DPPE, Rapport Economique et financier 2006, pp. 104 -106

Entre 2000 et 2006 les dépenses publiques de fonctionnement pour le développement de la petite enfance ont varié selon les années, entre 0,4 et 1,0% des dépenses totales de fonctionnement pour l'ensemble du secteur de l'éducation. Les variations très fortes (en chiffres absolus aussi bien qu'en pourcentage) sont

(75) ME/DPPE, PDEF, Rapport Economique et Financier 2006, Juin 2007, pp.96-117.

difficiles à interpréter mais peuvent être liées en partie aux changements répétés dans l'ancrage institutionnel de ce sous-secteur au cours des années.

Par ailleurs, les projections faites dans le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) 2008-2010 ne prévoient pas que la contribution que l'état consacrerait au développement de la petite enfance dépasserait 0,76 % du total de son budget pour l'éducation en 2010⁽⁷⁶⁾. En termes budgétaires donc, ce sous-secteur ne paraît pas avoir reçu jusqu'ici le traitement privilégié que les déclarations politiques laissaient supposer. Il convient de signaler cependant que le Plan d'Opération et Budget Annuel (POBA) du Secteur de l'Éducation pour 2007⁽⁷⁷⁾ propose une très forte augmentation du budget total (dépenses de fonctionnement et d'investissement) alloué au développement de la petite enfance. Selon cette proposition, ce budget devrait passer de 1.712 millions de francs en 2006, à 4.403 millions en 2007, ce qui signifie que la proportion du budget global alloué au développement de la petite enfance s'élèverait ainsi à 1,4 % du budget total du secteur⁽⁷⁸⁾. Bien entendu il s'agit là du budget proposé, qu'il conviendrait de comparer au budget effectivement réalisé une fois les données disponibles.

3.10.3. L'étroitesse du budget pour les constructions

En tout état de cause le problème principal auquel se heurte actuellement l'expansion des services DIPE est l'étroitesse du budget consacré à la construction. Pour des raisons diverses, les partenaires financiers, dont plusieurs s'étaient fortement engagés dans la construction des nouvelles CTP au début, n'ont pas continué leurs efforts par la suite. Le désengagement pour la construction de la part des partenaires financiers est un phénomène qui touche l'ensemble du secteur de l'éducation et pas seulement le secteur du préscolaire⁽⁷⁹⁾. Mais les revueurs ont également pu constater de la part de plusieurs partenaires des réticences concernant le coût du modèle standard CTP proposé par les autorités nationales.

Pour le moment, l'état est seul pour assurer les dépenses de construction des CTP tout en disposant d'un

(76) ME/DAGE, CDSMT 2008-2010 Secteur Education, 2007, p.70.

(77) ME/DPRE, Plan d'Opération et Budget Annuel du Secteur de l'Éducation (POBA 2007), pp.6-10.

(78) Il s'agit là du budget proposé qu'il conviendrait de comparer au budget réalisé une fois les données disponibles.

(79) ME/DPRE, PDEF Rapport Economique et Financier 2006, pp.116 -117.

budget d'investissement extrêmement limité : 300 millions de francs en 2006 et 600 millions en 2007⁽⁸⁰⁾. En conséquence, le nombre de constructions nouvelles qui peuvent être entreprises chaque année est nettement insuffisant par rapport à une demande qui a explosé depuis le lancement de la nouvelle politique DIPE. Si en moyenne 33 CTP ont été réceptionnées par année entre 2002 et 2007⁽⁸¹⁾, seulement 10 nouvelles constructions sont prévues dans le POBA 2007⁽⁸²⁾. En conséquence, sur les 338 CTP fonctionnelles en 2007, 158 fonctionnent sous abris provisoires, tandis que par ailleurs l'ANCTP a enregistré près de 400 nouvelles demandes⁽⁸³⁾.

3.10.4. Les sources de financement des dépenses courantes

En revenant aux dépenses de fonctionnement des structures préscolaires, on dispose de très peu d'informations qui permettraient d'analyser les contributions relatives de l'État, des ménages, des collectivités locales et des divers partenaires (ONG et agences de coopération). Néanmoins, il est clair que dans tous les cas de figure, une bonne partie de ces dépenses est prise en charge par les familles à travers des droits d'inscription et des contributions mensuelles demandées aux parents. Ces contributions mensuelles sont demandées dans tous les types de structures y compris ceux pour lesquels l'état prend en charge les dépenses salariales (essentiellement dans les écoles maternelles publiques et les CTP et partiellement dans quelques centres communautaires). Elles varient naturellement beaucoup d'une structure à une autre. Lors de ses visites sur le terrain (forcément pas représentatives de l'ensemble des situations), l'équipe des revueurs a pu constater une variation allant de 500 F par mois dans un centre communautaire ou 1 000 F dans une CTP jusqu'à 8 000 F dans une école maternelle privée. Toutefois, par endroits, la contribution des ménages se fait en nature (mil, arachides, niébé...) selon les ressources du milieu. Les denrées ainsi collectées servent à améliorer l'alimentation des enfants. Ce fait est plus remarqué dans certains centres communautaires et CTP.

Dans tous les cas, ces contributions constituent une charge lourde pour les familles pauvres, d'autant plus qu'elles s'ajoutent à d'autres dépenses pour les soins de santé ou encore pour la scolarisation des enfants dans le primaire (même si dans ce cas il n'y a pas de droits

(80) ME, POBA 2007, p. 6-10 et ME/DPRE, Rapport Economique et Financier, p. 108.

(81) Données statistiques de l'ANCTP.

(82) ME/DPRE, POBA 2007, p.6.

(83) ME/DAGE, CDSMT 2008-2010, p.8.

de scolarisation) et éventuellement le secondaire. La conséquence est que le paiement des contributions par les parents est souvent irrégulier, ce qui a un effet particulièrement négatif dans le cas des centres communautaires. Ces centres ne peuvent souvent pas assurer une compensation minimale régulière à leurs animateurs, ce qui provoque démotivation et instabilité de ces derniers.

Afin de remédier à ce problème, la Lettre de politique générale de 2006 préconise à juste titre « une prise en charge publique (personnel et fonctionnement) » pour les centres communautaires aussi bien que pour les écoles maternelles et les CTP mais sans fixer des délais précis.⁽⁸⁴⁾ L'ANCTP a déjà commencé à mettre en œuvre cette politique en incluant certains animateurs des centres communautaires qui ont le niveau académique requis dans le contingent de stagiaires CTP envoyés annuellement en formation dans les Ecoles de Formation des Instituteurs (EFI) afin qu'ils puissent être intégrés parmi le personnel payé par l'état par la suite. Il reste à savoir combien de temps prendra cette procédure et le coût qu'elle entraînera pour le budget de l'état dans le long terme.

Quant à la participation des collectivités locales au financement des centres DIPE, elle existe sans doute mais doit être forcément faible. Pour l'ensemble des activités éducatives (tous les niveaux d'éducation confondus) la contribution financière des collectivités locales a été estimée à pas plus de 1% des dépenses totales au cours des dernières années, contre 12 à 14% pour les ménages⁽⁸⁵⁾. En effet, même si la loi sur la décentralisation leur a transféré un certain nombre de responsabilités y compris en matière d'éducation, -comme les dépenses d'entretien, d'eau, d'électricité et les dépenses en personnel non enseignant - beaucoup de ces collectives, surtout en zone rurale, n'ont pas les ressources nécessaires pour y faire face. Il est donc relativement illusoire de croire qu'elles pourront devenir une source de financement importante à moyen terme. Dans l'ensemble, leur rôle restera sans doute supplétif, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aurait pas possibilité d'une mobilisation plus forte en faveur des centres DIPE de la part de certaines collectivités plus favorisées et disposant d'un certain niveau de revenus propres.

En conclusion, les familles pauvres étant déjà mises lourdement à contribution et les moyens de communautés locales étant limités dans les conditions actuelles de la décentralisation, il apparaît clairement que le

(84) Lettre de Politique Générale pour le secteur de l'Éducation et de la Formation, Août 2006, section 3.1. Développement de la petite enfance (DIPE), p.2.

(85) ME/DPRE, PDEF Rapport Economique et Financier 2006, p.97.

gros des dépenses liées à l'expansion rapide des services DIPE dans les régions défavorisées devra être assuré par le niveau central.

EVALUATION DE SYNTHÈSE

Afin de remobiliser les partenaires pour la construction, il conviendra de poursuivre le dialogue avec eux et d'examiner, tel que cela était prévu dans le PDEF,⁽⁸⁶⁾ la possibilité d'adopter plusieurs modèles adaptés aux différentes réalités du pays, de manière aussi à pouvoir graduellement transformer les centres communautaires et les écoles maternelles en centres DIPE à part entière.

Plus généralement, afin de pouvoir faire face aux coûts qu'impliquera la mise en œuvre de sa politique DIPE, le gouvernement devrait également envisager la création d'un fonds spécial pour la petite enfance. Ce fonds pourrait être rempli de différentes manières soit par des contributions volontaires, nationales et internationales, soit par une taxe spéciale (comme cela a été déjà fait par plusieurs autres pays, et il pourrait servir à financer des dépenses courantes aussi bien que des dépenses en investissement. Enfin, il est recommandé de poursuivre la politique visant à former les animateurs des centres communautaires afin qu'ils puissent intégrer graduellement le corps des volontaires de l'éducation. Mais ce processus devant prendre du temps, il pourrait être judicieux d'envisager dans l'immédiat une étape intermédiaire, qui consisterait à instaurer un système de subvention pour les centres communautaires (comme cela existe pour le privé) afin de leur permettre de stabiliser et de motiver leurs animateurs par une compensation minimale mensuelle régulière.

(86) ME, Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation (Éducation pour Tous), PDEF/EPT, Mars 2003, p. 50.

IV

Recommandations de la revue

A. Au niveau de la coordination et du pilotage du système de la petite enfance (SIG-PE)

I. Faire réaliser un examen systématique des fonctions de l'ANCTP et du Ministère de l'éducation

1. Buts : Clarification du cadre institutionnel après le Décret de juillet 2006, mise en place d'une direction unique.
2. Objectifs : définition (i) des responsabilités précises des deux organisations en ce qui concerne les différentes fonctions de gestion qui doivent être assurées pour le sous-secteur DIPE, (ii) de la manière dont se fera la coordination entre les deux pour chaque fonction et (iii) affectation des ressources humaines nécessaires aux missions et tâches de l'agence.
3. Méthode : Cet examen doit se faire en consultation directe avec les deux parties concernées et porter sur les responsabilités, la coordination entre les deux organismes et le redéploiement du personnel.

II. Rédaction d'une nouvelle réglementation générale des services de DIPE

1. Buts : adaptation du cadre réglementaire concernant l'ouverture, l'enregistrement, et éventuellement la reconnaissance, ainsi que les normes de fonctionnement pour les structures des secteurs public, privé et communautaire.
2. Sous-objectif particulier : intégration des crèches dans le système DIPE ; intégration de critères sociaux pour l'allocation de subventions au secteur privé.

III. Mise en place d'un Comité Technique Intersectoriel en plus du Conseil de surveillance de l'ANCTP

1. Buts : coordination technique intersectorielle de la PNDIPE.
2. Composition : représentants des services de planification des différents ministères concernés par le DIPE ; animation par l'Unité des études, de la planification et du suivi -évaluation de l'ANCTP.
3. Sous-objectifs particuliers : élaboration de nouveaux protocoles, entre autres avec le Ministère de la Famille, et adaptation du protocole signé avec le Ministère de la Santé publique ; renforcement de partenariats entre structures DIPE et agents de santé.

IV. Ré/organisation du système d'information de la PNDIPE

1. Buts : fournir l'information pertinente et nécessaire à la gestion, à la planification et à l'évaluation du secteur, développement ciblé d'implantation.
2. Etapes :
 - identifier l'institution responsable de la collecte et de la publication de données de routine : utilisation de la DPRE ou création d'une direction des statistiques ;
 - effectuer un état des lieux et standardiser les données annuelles de routine concernant les types de service DIPE selon la nouvelle réglementation générale : infrastructures, équipement, taux d'encadrement, qualification du personnel, fréquentation par les deux groupes d'âge, 0-3 et 3-6 ;
 - préparer une carte de DIPE (même rudimentaire) comprenant d'une part des indicateurs de pauvreté et des données socio-démographiques, et d'autre part toutes les structures DIPE publiques, privées et communautaires, ainsi que l'infrastructure sanitaire et éducative existante.

V. Développer la capacité de recherche et d'évaluation

1. Buts : améliorer les connaissances sur le sous secteur et les besoins de la population en matière de DIPE
2. Moyens : mise en place d'une structure de recherche de type universitaire, indépendante des institutions parties prenantes.
3. Études prioritaires : sur la demande de la population et les déterminants de la fréquentation des structures de DIPE ; sur les crèches et les besoins de formation ; sur les conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche holistique dans les différents types de structures.

B. Au niveau de la planification du développement

I. Mise en place d'un système de planification et de suivi

1. Buts : planifier l'expansion rapide des services DIPE à moyen terme, donner la priorité aux milieux défavorisés, étendre et harmoniser l'approche intégrée et holistique.
2. Moyens : mettre à disposition un personnel spécialisé et une base de données appropriés au niveau de la structure en charge du sous secteur (ANCTP ou DEPS).

II. Elaboration d'un plan directeur d'extension à moyen terme et de rénovation des structures DIPE

1. Buts : expansion de nouvelles structures selon les priorités éducatives et socioéconomiques locales, et rénovation des structures existantes par rapport aux équipements de base (eau, latrines, cuisines, local santé).
2. Etapes : (i) analyse des raisons des décalages avec les objectifs, identification des goulots d'étranglement, (ii) réaliser une étude de faisabilité des objectifs, (iii) mise au point du plan directeur avec des objectifs précis et réalistes, permettant de faire une planification et un monitoring annuels appropriés et orientés par les priorités d'équité éducative.

C. Au niveau du financement du secteur

I. Création d'un Fonds spécial pour la petite enfance

1. Buts : mise en place d'urgence d'un financement réaliste de l'expansion des services, de leur rénovation et des subventions de fonctionnement aux centres communautaires et au secteur privé (sous réserve d'avoir une fonction sociale effective).

2. Méthode : contributions volontaires, nationales et internationales, et/ou taxe spéciale DIPE à appliquer au niveau national (Exemple des taxes aéroportuaires).

II. Révision des coûts de construction de la case des tout-petits

1. Buts : augmenter la capacité de construction des CTP par une diminution du coût unitaire de construction.
2. Méthode : étude comparative des coûts des structures du secteur communautaire en terme d'adaptation de l'infrastructure par rapport aux activités DIPE

D. Au niveau de l'accès

Expansion du nombre de structures opérationnelles dans le secteur public et communautaire.

1. Buts : améliorer l'accès du DIPE et rencontrer les objectifs politiques de développement.
2. Méthode : utilisation de la carte scolaire à moyen terme ; à court terme, développement prioritaire de structures dans les régions de Diourbel, Kaolack et Kolda.

E. Au niveau de la qualité de l'approche holistique

1. But : Traduire l'approche holistique et intégré de prise en charge des tout-petits en contenus, outils et stratégies qualitatifs
2. Méthode :
 - Renforcer la fonction centrale des coordinateurs et point focaux pour la diffusion et l'harmonisation de l'approche auprès de l'ensemble des services de DIPE
 - Suivi régulier de la mise en œuvre de l'approche holistique dans tous les types de structures de DIPE
 - Rédaction de directives concernant l'équité :
 - au niveau de l'inscription des enfants par les familles ;
 - pour l'allocation de matériel didactique aux structures ; concernant les activités santé-nutrition ;
 - au niveau des objectifs de formation.
 - Réflexion et révision du programme de DIPE pour les enfants de moins de 3 ans en ce qui concerne les structures publiques et privées.
 - Amélioration ou introduction de la participation communautaire dans les secteurs public et privé.

Au niveau de la formation

1. But : Inscrire le DIPE dans une démarche d'assurance qualité et de respect des conditions de travail du personnel.
2. Méthode :
 - Organiser un système de subvention public pour les centres communautaires, où le personnel est le plus précarisé.
 - A court terme, relever le niveau académique du personnel des centres communautaires au niveau BFEM et à long terme faire passer tout le personnel enseignant par les EFI.
 - Renforcer et généraliser l'organisation des classes spéciales DIPE à l'ensemble des EFI
 - Concevoir un profil de formation pour le personnel des crèches et l'éducation intégratrice.
 - Confectionner de matériel didactique et réhabiliter le jouet africain

Annexes

Données comparatives sur le Sénégal

1. La démographie

Tableau 1 • Taille, croissance, distribution et composition de la population

	Population totale, 2005 (en million)	Taux moyen de croissance démographique annuel (1è %)		Taux de fécondité (naissances/femme)		Population urbaine		Population rurale		% de la population âgés 0-14*, 2005
		1990-2005	2005-15	1990	2000-05	% du total		% du total	Moyenne annuelle de la croissance %	
						2005	2015	2005		
Sénégal	11,7	2,5	2,2	6,4	5,0	42	44,7	58,4	2,3	42,6
Référence ¹										
Bénin	8,4	3,3	2,8	6,7	5,9	40	44,6	59,9	2,6	44,2
Burkina Faso	13,2	2,9	2,7	6,9	6,7	18	22,8	81,7	2,6	47,2
Cote d'Ivoire	18,2	2,4	1,7	6,5	5,1	45	49,8	55	1,8	41,9
Ghana	22,1	2,4	1,8	5,7	4,4	48	55,1	52,2	1,1	39,0
Mauritanie	3,1	2,8	2,6	6,1	5,8	40	43,1	59,6	2,7	43,0
Togo	6,1	2,9	2,4	6,4	5,4	40	47,4	59,9	2,0	43,5
Global ²										
L'Afrique Subsaharienne	743,1	2,5	2,2	6,2	5,3	35	39,4	64,8	1,8	43,5
Faible revenu	2352,4	2,0	1,7	4,7	3,6	30	34,4	69	1,6	36,4
Pays à revenu moyen inférieur	2474,6	1,1	0,8	2,7	2,1			51	-0,2	25,3
Pays à revenu moyen supérieur	599,8	0,8	0,5	2,6	1,9	54	60,3	28	0,0	24,2
À revenu élevé	1,010,8	0,7	0,4	1,8	1,7	78	80,0	22	-0,3	18,2
Monde	6,437,7	1,4	1,1	3,1	2,6	49	52,8	51	0,6	28,1

Sources : Banque Mondiale (Indicateurs sur le développement dans le monde, 2007) ; PNUD (Rapport mondial sur le développement humain, 2006) ; Rapport mondial de suivi sur l'EPT (UNESCO, 2007).

La population du Sénégal a connu une croissance un peu ralentie au cours des dernières années, mais celle-ci reste plus élevée que celle de la Côte d'Ivoire et du Ghana. Près de 60% de la population sénégalaise est rurale.

2. L'Économie

Tableau 2 • Taille et structure de l'économie

	Revenu national brut, PPP US \$ par habitant, 2005	PIB, % de croissance, 2004-05	Structure de GDP, 2005		
			Agriculture % de PIB	Industrie % de PIB	Services % de PIB
Sénégal	1,770	5,1	18	19	63
Référence					
Bénin	1,110	3,9	32	13	54
Burkina Faso	1,220	4,8	31	20	50
Cote d'Ivoire	1,490	1,8	23	26	51
Ghana	2,370	5,9	38	23	39
Mauritanie	2,150	5,4	24	29	47
Togo	1,550	2,8	42	23	35
Global					
L'Afrique Subsaharienne	2,004	5,7	17	32	52
Faible revenu	2,486	8,0	22	28	50
Pays à revenu moyen inférieur	6,314	7,0	12	42	47
Pays à revenu moyen supérieur	10,931	5,5	6	32	62
À revenu élevé	32,550	2,7	2	26	72
Monde	9,424	3,5	4	28	69

Source : Banque mondiale (Indicateurs sur le développement dans le monde, 2007).

En termes de revenu national brut par habitant à parité de pouvoir d'achat, le Sénégal (US \$ 1770) est classé parmi les pays à faible revenu (US \$ 875 ou moins). Le PIB a augmenté de 5,1% en 2004-05. Ce montant est plus élevé que le taux de croissance de tous les autres pays de référence, sauf pour le Ghana et la Mauritanie. Relativement au PIB par structure, le Sénégal a un taux beaucoup plus faible des revenus agricoles que les pays de référence, alors que son secteur des services est le plus important contributeur au PIB (63%) ; qui reflète la tendance mondiale, mais pas nécessairement la tendance des pays de référence.

Tableau 3 • Répartition des revenus et pauvreté

	Enquête année	% de part de revenu ou de consommation		Indice de GINI ³	Seuil international de la pauvreté			
		Le plus bas 10%	Le plus élevé de 10%		Population moins de \$ 1/jour, %	Écart de pauvreté à US \$ 1/jour, %	Population en dessous de 2 dollars par jour, %	Écart de pauvreté à US \$ 2/jour, %
Sénégal	2001	2,7	33,4	41,3	17,0	3,6	56,2	20,9
Référence								
Bénin	2003	3,1	29,0	36,5	30,9	8,2	73,7	31,7
Burkina Faso	2003	2,8	32,2	39,5	27,2	7,3	71,8	30,4
Cote d'Ivoire	2002	2,0	34,0	44,6	14,8	4,1	48,8	18,4
Ghana	1998-99	2,1	30,0	40,8	44,8	17,3	78,5	40,8
Mauritanie	2000	2,5	29,5	39,0	25,9	7,6	63,1	26,8

Source : Banque mondiale (Indicateurs sur le développement dans le monde, 2007).

Parmi les pays de référence, le Sénégal affiche la deuxième plus grande disparité (indice de GINI de 41,3) après la Côte d'Ivoire (44,6). Dix-sept pour cent de la population sénégalaise tombe en dessous de la ligne de pauvreté de 1 dollar par jour. Fixer le seuil de pauvreté à 2 dollars par jour, ce chiffre passe à plus de 56%. L'écart de pauvreté du Sénégal à 2 dollars par jour (20,9%), qui est inférieur à la plupart des autres pays de référence

3. Les femmes et le développement

Tableau 4 • Statut d'emploi de la femme

	Taux de participation des femmes travailleurs, % âgée 15-64	
	1990	2005
Sénégal	63,4	58,4
Référence		
Bénin	59,2	54,8
Burkina Faso	79,3	79,5
Cote d'Ivoire	44,5	40,1
Ghana	77,5	71,8
Mauritanie	57,8	56,5
Togo	55,2	51,7
Global		
L'Afrique Subsaharienne	65,1	62,6
Faible revenu	50,6	47,8
Pays à revenu moyen inférieur	66,2	65,1
Pays à revenu moyen supérieur	55,0	52,6
À revenu élevé	58,6	63,8
Monde	58,9	57,9

Source : Banque mondiale (Indicateurs sur le développement dans le monde, 2007).

En 2005, 58% des femmes de 15-64 ans au Sénégal étaient dans la population active, un taux supérieur à celui du Bénin 55%, la Côte d'Ivoire 40% et le Togo's 52%, mais inférieur à celui du Burkina Faso 80%, Ghana 72% et de la Mauritanie 57%. Entre 1990 et 2005, le taux de participation des femmes au marché du travail a diminué dans tous les pays de référence - dont le Sénégal -, sauf pour le Burkina Faso.

Tableau 5 • Statut d'éducation de la femme

	Taux brut d'admission des femmes dans l'enseignement primaire, % de la classe d'âge concerné, 2004	Taux de survie des femmes en dernière année de l'enseignement primaire, % de la classe d'âge, 2003	Indice de parité des sexes (femmes/hommes) dans le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, 2004	Indice de parité des sexes (femmes/hommes) dans le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire, 2004	Taux d'alphabétisme des femmes adultes, % des 15 ans et plus	
					1990	2000-2004
Sénégal	91	77,4	0,95	0,72	19	29
Référence						
Bénin	94	69,1	0,78	--	15	23
Burkina Faso	66	77,9	0,77	0,68	--	15
Cote d'Ivoire	68	--	0,80 (2003)	0,57 (2002)	26	39
Ghana	96	64,7 (2002)	0,99	0,90	47	50
Mauritanie	96	82,7	0,99	0,82	24	43
Togo	82	72,8	0,85	--	29	38
Référence						
L'Afrique Subsaharienne	101	74,6	0,93	0,81	40	53
Pays en développement	109	82,9	0,95	0,93	58	70
Pays développés	101	--	0,99	1,02	98	99
Monde	108	--	0,96	0,95	69	77

Source : Rapport mondial de suivi sur l'EPT (UNESCO, 2007).

Au Sénégal, le taux brut d'admission des filles dans l'enseignement primaire (91 %) est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (101 %), tandis que le taux de survie des filles en dernière année (77,4 %) est supérieur à la médiane de l'Afrique subsaharienne (74,6 %). Il y a parité entre les sexes en termes de taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, bien qu'il existe un léger déséquilibre entre les sexes en termes de taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire. Le taux d'alphabétisme des femmes au Sénégal (29 %) en 2000-2006 est le deuxième plus bas parmi les pays de référence, et environ la moitié de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (53 %).

Tableau 6 • Parité entre les sexes, la vulnérabilité et l'état de santé de la femme

	Le rang de GDI ⁴	Taux de fécondité des adolescentes, des naissances pour 1000 femmes, Âges 15-19, 2005	Taux de femmes enceintes reçoivent des soins prénatals, %, 2000-05	Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié % du total, 2000-05	Taux de mortalité maternelle, Pour 100000 naissances vivantes, calquée estimations 2000
Sénégal	118	80	79	58	690
Référence					
Bénin	124	127	81	75	850
Burkina Faso	133	156	73	38	1,000
Cote d'Ivoire	125	117	88	68	690
Ghana	101	61	92	47	540
Mauritanie	115	97	64	57	1,000
Togo	116	95	85	61	570
Global					
L'Afrique Subsaharienne	--	132	70	45	921
Faible revenu	--	92	--	41	684
Pays à revenu moyen inférieur	--	29	89	86	163
Pays à revenu moyen supérieur	--	46	--	92	91
À revenu élevé	--	24	--	--	14
Monde	--	57	--	63	410

Sources : Banque mondiale (Indicateurs sur le développement dans le monde, 2007), PNUD (Rapport mondial sur le développement humain, 2006).

Le rang GDI du Sénégal est relativement faible, à 118 sur 177, et est plus élevé que le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso mais inférieur à celui du Ghana, de la Mauritanie et du Togo. Son taux de fécondité des adolescentes (80 pour 1000 femmes) est le deuxième plus bas parmi les pays de référence, et inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et celle des pays à faible revenu.

79 pour cent des femmes enceintes au Sénégal reçoivent des soins prénatals, ce qui est supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (70%), bien que le troisième rang parmi les pays de référence. La déclaration peut être faite en termes d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié. Le taux de mortalité maternelle au Sénégal (690 pour 100000 naissances vivantes) est le troisième le plus bas parmi les pays de référence, inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (921), et est égal à celui de la Côte d'Ivoire.

4. L'Éducation

Tableau 7 • Financement d'éducation

	Dépenses publiques d'éducation, % des dépenses publiques, 2005	Dépenses publiques en matière d'éducation, % du PIB, 2005	Dépenses publiques par élève, en % du PNB par habitant, 2004		
			Pré primaire	Primaire	Secondaire (2005)
Sénégal	18,9	5,4	2,5	13,6	32,2
Référence					
Référence	14,1	3,5	13	11,1 (2002)	21,2
Bénin					
Burkina Faso	16,6	4,7	--	--	21,6
Cote d'Ivoire	21,6	--	--	--	--
Ghana	--	5,4	--	--	34,5
Mauritanie	8,3	2,3	--	12,0	24,7
Togo	13,6	2,6	--	--	--
Global					
<i>L'Afrique Subsaharienne</i>	--	4,3	Médiane Pays développés : 14	Médiane Pays développés : 17,3	--
Faible revenu	--	--			--
Pays à revenu moyen inférieur	--	4,3			16,5
Pays à revenu moyen supérieur	15,4	4,6			20,1
À revenu élevé	12,8	5,9			24,4
Monde	--	4,7			20,3

Source : Banque mondiale (Indicateurs sur le développement dans le monde, 2007), Rapport mondial de suivi sur l'EPT (UNESCO, 2007).

Les dépenses du Sénégal sur l'éducation est à environ 40% des dépenses publiques ;. Ses dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB est le plus élevé (5,4%) parmi les pays de référence, et il est supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, moyenne inférieure et supérieure de pays à revenu moyen.

Dépenses publiques par élève en pourcentage du PNB par habitant, aux niveaux primaire et secondaire au Sénégal est supérieure par rapport aux autres pays de référence, à l'exception du Ghana. Le chiffre pour le niveau préscolaire (2,5%), toutefois, il semble faible.

Tableau 8 • Taux d'alphabétisme des adultes et des jeunes

	Taux d'alphabétisme des adultes % 15 ans et plus				Taux d'alphabétisme des jeunes % Âges 15-24			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	1990	2000-04	1990	2000-04	1990	2000-04	1990	2000-04
Sénégal	38	51	19	29	50	58	30	41
Référence								
Référence	38	48	15	23	57	59	25	33
Bénin								
Burkina Faso	--	29	--	15	--	38	--	25
Cote d'Ivoire	51	61	26	39	65	71	40	52
Ghana	70	66	47	50	88	76	75	65
Mauritanie	46	60	24	43	56	68	36	55
Togo	60	69	29	38	79	84	48	64
Global								
<i>L'Afrique Subsaharienne</i>	60	70	40	53	75	78	60	68
Pays en développement	76	73	58	70	86	89	76	81
Pays développés	99	99	98	99	100	99	100	99
Monde	82	87	69	77	88	90	80	84

Source : Rapport mondial de suivi sur l'EPT (UNESCO, 2007).

Le taux d'alphabétisme chez les jeunes (15-24 ans) au Sénégal s'élève à 58% pour les hommes et 41% pour les femmes. Ceci est inférieur à tous les autres pays de référence cités, à l'exception du Bénin et le Burkina Faso. L'alphabétisation des adultes chez les femmes âgées de 15 ans et plus au Sénégal est relativement faible, à 29%, et de loin inférieur à la moyenne mondiale de 77%. Au cours de la dernière décennie, le taux d'alphabétisation au Sénégal a augmenté, ce qui est conforme avec les autres pays de référence, à l'exception du Ghana, qui a connu une tendance négative dans presque toutes les catégories au cours des dernières années.

Tableau 9 • Effectifs scolarisés et efficacité interne dans l'enseignement pré primaire, primaire et secondaire

	Taux de scolarisation				Efficacité Interne			
	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement pré primaire, 2004	Taux net de scolarisation dans l'enseignement pré primaire, 2004	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, 2004	Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire, 2004	Taux de redoublement dans l'enseignement primaire, 2004	Taux de survie primaire en dernière année, 2003	Transition du l'enseignement primaire au l'enseignement secondaire, 2003	
Sénégal	6	3	66	15	12,9	72,2	47	12,3
Référence								
Bénin	4	3	83	--	23,1	63,1	51	23,1
Burkina Faso	1	1	40	10	13	69,2	40	27,6
Cote d'Ivoire	3	3	56	20	17,6	--	40	15,8
Ghana	42	27	65	37	5,8	60,0 (2002)	97	2,4
Mauritanie	2	--	74	14	14,4	69,4	45	13,1
Togo	2	2	79	--	23,8	70,3	64	22,6
Global								
L'Afrique Subsaharienne	12	--	65	24	17,6	66,1	64	12,3
Pays en développement	32	--	85	52	6,7	79,7	87	6,1
Pays développés	77	--	96	91	1,0	98,6	99	1,7
Monde	37	--	86	58	4,3	86,6	94	3,2

Sources : Rapport mondial de suivi sur l'EPT (UNESCO, 2007)

Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire au Sénégal était de 6% en 2004, ce qui est plus élevé que la plupart des pays de référence mais inférieur à celui du Ghana (42%) et la moyenne de l'Afrique subsaharienne (12%). Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 66%, plus élevé que le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et au Ghana mais inférieur à celui du Bénin, en Mauritanie et le Togo. Le taux de redoublement dans l'enseignement primaire n'est pas faible (12,9%). Toutefois, le taux de survie primaire à la dernière année est le plus élevé (72,2%) parmi les pays de référence. Transition du primaire au secondaire est de 47%, ce qui est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (64%).

Tableau 10 • Taux de redoublement par classe dans l'enseignement primaire, 2003 (%)

	1 ^{re} année d'études	2 ^e année d'études	3 ^e année d'études	4 ^e année d'études	5 ^e année d'études	6 ^e année d'études
Sénégal	9,6	11,2	12,7	12,2	16,1	26,7
<i>Référence</i>						
Bénin	22,4	20,6	25,8	22,7	30,8	31,4
Burkina Faso	7,6	10,7	13,5	14,6	15,7	33,1
Cote d'Ivoire	13,3	--	--	--	--	--
Ghana	9,7	6,4	5,9	5,3	4,6	5,1
Mauritanie	15,1	13,8	15,3	15,0	15,8	23,3
Togo	28,6	23,9	26,1	21,9	22,0	18,4
<i>Global</i>						
<i>L'Afrique Subsaharienne</i>	14,9	17,0	17,4	16,6	16,1	18,1
Pays en développement	7,0	6,9	5,6	6,4	4,9	4,7
Pays développés	1,0	0,9	0,8	0,8	--	0,5
Monde	4,7	3,6	3,5	4,0	4,2	4,4

Source : Rapport mondial de suivi sur l'EPT (UNESCO, 2007).

Au Sénégal, le taux de redoublement dans la première classe est de 10%. Ce taux est supérieur à la moyenne pour les pays en développement, mais il est encore inférieur à celui de quatre sur les six de référence. Seuls le Ghana et le Burkina Faso ont plus faible taux de redoublement. Pour l'ensemble des pays étudiés ici, à l'exception du Ghana, la tendance est pour le taux de redoublement de se renforcer pour chaque année scolaire. Cela diffère de la tendance générale dans les pays développés et en développement.

Tableau 11 • Effectif du privé en pourcentage de l'effectif total de la scolarisation dans l'enseignement pré primaire, primaire et secondaire, 2004

	Pré primaire	Primaire	Secondaire
Sénégal	74	11	26
<i>Référence</i>			
Bénin	27	11	18
Burkina Faso	--	13	34
Cote d'Ivoire	46	11	--
Ghana	34	21	14
Mauritanie	78	7	10
Togo	59	40	26
<i>Global</i>			
<i>L'Afrique Subsaharienne</i>	64	10	14
Pays en développement	54	11	17
Pays développés	8	4	7
Monde	39	8	12

Source : Rapport mondial de suivi sur l'EPT (UNESCO, 2007).

Dans l'enseignement pré primaire, la proportion de l'effectif du privé (74%) est dominante : Il est au deuxième rang parmi les pays de référence, et plus élevé que la moyenne de l'Afrique subsaharienne et les pays en développement. Toutefois, au niveau primaire, le chiffre est semblable à celui des autres pays de référence. Au niveau secondaire, le Sénégal montre le deuxième plus fort pourcentage (26%), après le Burkina Faso.

Tableau 12 • Formation des enseignants et des élèves / enseignant dans l'enseignement pré primaire, primaire et secondaire

	Pré primaire			Primaire			Secondaire	
	Enseignants formés, %, 2004	Rapport élèves/enseignant		Enseignants formés, %, 2004	Rapport élèves/enseignant		Enseignants formés, %, 2004	Rapport élèves/enseignant, 2004
1999		2004	1999		2004			
Sénégal	100	19	28	91	49	43	51	26
Référence								
Bénin	100	28	36	72	53	52	--	28
Burkina Faso	--	--	29	89	49	49	--	31
Cote d'Ivoire	100	23	22	100	43	42	--	--
Ghana	22	25	25	58	30	33	--	19
Mauritanie	100	--	19	100	47	45	100	28
Togo	67	20	18	45	41	44	47	34
Global								
L'Afrique subsaharienne	--	--	25	81	44	44	--	28
Pays en développement	--	22	21	--	28	27	--	19
Pays développés	--	15	13	--	17	14	--	11
Monde	--	19	18	--	24	21	--	17

Source : Rapport mondial de suivi sur l'EPT (UNESCO, 2007).

100% des enseignants du pré primaire sont formés au Sénégal. Le ratio élèves / maître dans l'enseignement pré primaire se situait à 28 en 2006, soit un ratio relativement élevé, mais est similaire à la plupart des pays de référence. Dans l'enseignement primaire, le pourcentage d'enseignants formés est assez élevé (91%). Et le rapport élèves / enseignant est de 43, ce qui est équivalent à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, mais supérieur à celui des pays en développement et le monde médian. Dans l'enseignement secondaire, le Sénégal dispose d'un ratio élèves / maître (26 en 2006), supérieur à la moyenne mondiale de 17, mais ressemblant à des niveaux indiqués dans les autres pays de référence.

Tableau 13 • Développement de l'enfant et la santé environnementale

	Taux de mortalité des moins de 5 ans, par 1,000, 2005	Taux d'immunisation des enfants, 2005		Prévalence de la malnutrition infantile, % de personnes de moins de 5, 2000-2005		Dépenses publiques de santé, % du PIB, 2004	Accès à l'approvisionnement en eau amélioré, % de la population, 2004		Accès à des installations sanitaires améliorées, % de la population	
		Rougeole	DPT	Poids pour l'âge	Hauteur De l'âge		% de la population urbaine,	% de la population rurale,	1990	2002
Sénégal	119	54	84	22,7	25,4	2,4	92	60	33	57
Référence										
Bénin	150	85	93	30,0	30,7	2,5	78	57	12	33
Burkina Faso	191	74	96	37,7	38,7	3,3	94	54	7	13
Cote d'Ivoire	195	51	56	17,2	--	0,9	97	74	21	37
Ghana	112	83	84	22,1	29,9	2,8	88	64	15	18
Mauritanie	125	61	71	31,8	34,5	2,0	59	44	31	34
Togo	139	70	72	--	--	1,1	80	36	37	35
Global										
L'Afrique Subsaharienne	163	64	65	29,6	39,2	2,6	80	43	31	37
Faible revenu	114	65	66	--	--	1,1	88	70	21	38
Pays à revenu moyen inférieur	39	86	86	12,5	16,4	2,6	94	71	42	57
Pays à revenu moyen supérieur	27	93	94	--	--	3,8	98	82	79	84
À revenu élevé	7	93	95	--	--	6,7	100	99	100	100
Monde	75	77	78	--	--	5,9	95	72	45	57

Source : Banque Mondiale (Indicateurs sur le développement dans le monde, 2007).

Le taux de mortalité des moins 5 ans au Sénégal (119 pour 1000) est le deuxième plus bas parmi les pays de référence, et similaire à la moyenne des pays à faible revenu.

Les taux d'immunisation des enfants pour la rougeole au Sénégal s'élève à 54%, le plus bas, après la Côte d'Ivoire (51%), tandis que le taux d'immunisation des enfants DPT est 84%, supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et les pays à faible revenu, Le pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Dépenses publiques de santé du Sénégal en pourcentage du PIB (2001) est 2,4%, supérieur à la moyenne des pays à faible revenu, mais inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Le Sénégal est relativement bien en termes de taux d'accès à l'eau potable et à un assainissement amélioré par rapport aux autres pays de référence ainsi que la moyenne de l'Afrique subsaharienne et les pays à faible revenu. La différence dans l'accès à des sources d'eau entre les zones urbaines et les zones rurales montre une tendance similaire par rapport aux autres pays de référence.

Notes

- 1 Les pays choisis pour fournir Sénégal avec un cadre de référence ou d'étalonnage.
- 2 The World Bank's World Development Indicators (2007) a défini les pays à revenu faible que ceux dont le RNB par habitant était de US \$ 875 ou moins en 2005 ; pays à revenu moyen inférieur à US \$ 875 à US \$ 3465 ; pays à revenu moyen supérieur à US \$ 3465 à US \$ 10726. Et les pays à revenu élevé à US \$ 10726 ou plus. Ainsi, au Sénégal, dont le RNB par habitant en 2005 était de 700 dollars, a été classé comme un pays à faible revenu.
- 3 L'indice de GINI mesure la mesure dans laquelle la répartition du revenu entre les individus ou les ménages au sein d'une économie s'écarte d'une parfaite égalité de la distribution, Banque mondiale (2007, p. 69).
- 4 La sexospécificité indice de développement, qui «ajuste à la moyenne atteinte à refléter les inégalités entre femmes et hommes» de l'espérance de vie à la naissance, l'alphabétisation des adultes et de scolarisation, et le montant estimatif des revenus professionnels (PPP US \$), PNUD (2006, p, 396), Il y a un total de 177 pays classés pour cet index.

Notes personnelles du lecteur

Le Sénégal s'est doté depuis 2007 d'une Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) claire, cohérente et portée au plus haut niveau par le Président de la République. Cette politique met le Sénégal dans une bonne position pour faire des progrès rapides dans ce domaine. Le développement de la petite enfance y est proposé comme une priorité nationale avec trois options fondamentales qui méritent d'être soulignées. La première concerne l'approche intégrée, qui prévoit une prise en charge de l'ensemble des besoins de l'enfant (protection, santé et nutrition, développement affectif, intellectuel et psychomoteur, etc.) La deuxième option est celle de l'implication active des parents et des communautés locales dans le développement de la petite enfance. Leur rôle est considéré comme primordial et il s'agit de s'appuyer directement sur eux pour réussir une prise en charge intégrée des enfants. Enfin la troisième option consiste à ancrer les différentes activités organisées en faveur de la petite enfance dans les valeurs locales tout en y intégrant les acquis scientifiques et les valeurs universelles.

Après la revue documentaire et les visites de terrain, un certain nombre de points ont émergé et ont fait l'objet d'analyse et de recommandation.

Extrait du résumé exécutif